

Ce n'est pas chez le dépanneur qu'on trouve des aubaines

page B-3



Hausse rapide du prix des fruits et des légumes

page B-1

gem Voir pages B-4 + B-5 B-8 **casino**

LE SOLEIL

REMY BEAULIEU & ASSOCIES
DOCTEURS EN OPTOMETRIE
376, du Roi, suite 308, Tél.: 524-8417
(En haut Société des Alcools)

85e année, no 45
112 pages 10 cahiers

QUÉBEC, MERCREDI 18 FÉVRIER 1981

Livraison à domicile (6 jours) \$1.60
• • Îles de la Madeleine Gaspé-Percé-Abitibi 45¢ Québec 25¢

Le meurtre de Lise Hoffman : suspect arrêté

par Michel TRUCHON

La Sûreté du Québec a mis la main au collet d'un suspect dans l'affaire du meurtre de Lise Hoffman, 22 ans, assassinée et violée à l'arrière de son magasin des Galeries Charlesbourg, il y a deux semaines.

Le témoin important, Alain Jean, 28 ans, du 2620 rue Duval à Québec, un individu bien connu des milieux policiers, déambulait sur la rue quand il a été arrêté vers 16h00 hier. Il devait comparaître cet après-midi à 14h00 devant le coroner J.-Armand Drouin.

L'enquête concernant le meurtre crapuleux de Lise Hoffman a été menée par l'agent Jean-Pierre Duchesne, de l'escouade des crimes contre la personne, de la Sûreté du Québec.

(Suite à la page A2, 1re col.)



Alain JEAN

A la CUQ Des cadres se cotisent pour aider Me Doyon

par Pierre-Paul NOREAU

Les membres de l'Alliance du personnel de direction de la Communauté urbaine de Québec se cotisent à toutes les semaines pour venir en aide à leur président actuellement sous le coup d'une suspension sans solde.

Depuis le 13 janvier dernier, alors que le comité exécutif de la CUQ décidait par résolution de suspendre Me Réjean Doyon de ses fonctions de secrétaire, les membres de l'association des cadres ont décidé de verser une partie de leur salaire hebdomadaire dans un fonds. Cette cagnotte est remise à toutes les deux semaines à Me Doyon.

"Il est exact que les membres de

l'Alliance m'aident aussi du côté financier", de préciser Me Doyon rejoint par téléphone. "Je suis d'ailleurs touché de voir que la solidarité existant entre nous dépasse les strictes limites des paroles et de l'appui moral. Ce sont les membres eux-mêmes qui ont insisté pour me verser cette aide financière, croyant que leur appui devait prendre un aspect tangible."

Pour le secrétaire de la Communauté urbaine, ce geste équivaut à un prêt qu'il entend rembourser aussitôt qu'il lui sera possible.

L'Alliance n'en est pas à sa première manifestation pour la cause de Me Doyon. Elle avait alerté par une lettre chaque maire membre du

conseil de la CUQ du risque encouru par une destitution hâtive du secrétaire. Le texte constituait une mise en garde de "bien peser une décision dont les conséquences pour la communauté ainsi que pour Me Doyon sont énormes..."

Cette lettre qui demandait une "enquête impartiale" conjuguée à celle de M. Normand Dauphin appelé à enquêter sur l'affaire au nom de la Commission des droits de la personne avaient eu pour effet de reporter le vote de destitution. La suspension avait toutefois été maintenue à l'issue d'un long caucus des élus du conseil.

Les membres de l'Alliance, selon (Suite à la page A2, 4e col.)



Me Réjean DOYON

mercredi

Constitution

Chrétien lance le débat, dans un climat partisan

pages A-2 et C-1



M. Jean Chrétien

QUÉBEC ET SA BANLIEUE
Charlesbourg indexe le prix de ses services

page A-4



Au tournoi pee wee

Le tournoi pee wee a ses us et coutumes. Une pratique traditionnelle du tournoi, la collection des macarons fait parfois l'objet de longues négociations, surtout quand le choix est aussi exclusif que quantitatif!

page D-2

Du temps doux jusqu'à dimanche

Le temps doux dont bénéficie le Québec depuis quelques jours doit se poursuivre jusqu'en fin de semaine, selon Environnement-Canada à l'Aéroport de Québec.

Avant-hier, le thermomètre avait établi un record à Québec pour un 16 février, soit 4.9. L'ancien record était de 2.2 et il remontait à 1954.

Hier, il s'en est manqué de peu. Le record est de 5.6, établi en 1948. A Québec, le mercure s'est hissé à 4.4.

Environnement-Canada prévoit un maximum de 6 à 8 degrés, aujourd'hui, ce qui constituerait un record. Le record actuel est de 4 pour un 18 février.



Un bon samaritain aide un enfant à traverser une "patinoire" formée à la suite d'une inondation.

Religion: 2% des élèves ne suivent pas les cours

par Damien GAGNON

A peine 2 pour 100 des étudiants des écoles primaires et secondaires du Québec sont exemptés de l'enseignement religieux et moins de 1 pour 100 des professeurs sont dispensés d'enseigner la religion. Malgré le petit nombre d'exemptés, cette mesure coûte près de 4 millions de dollars aux commissions scolaires.

C'est ce que révèle une enquête effectuée par la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec (FCSCQ) auprès des commissions scolaires locales et régionales; 92

pour 100 ont répondu au questionnaire.

Selon une première compilation des données, seulement 18,343 des 898,586 étudiants des écoles primaires et secondaires ne suivent pas les cours de religion, soit 2.04 pour 100 de toute la clientèle.

Des 54,417 professeurs des niveaux primaire et secondaire, 326 ont demandé à être dispensés de l'enseignement religieux, soit 0.6 pour 100.

Il s'agit de résultats préliminaires. La FCSCQ publiera un rapport com-

plet de l'enquête d'ici quelques semaines.

Le but premier de cette enquête effectuée l'automne dernier était non seulement de connaître le nombre d'exemptés (enfants et enseignants) mais aussi de vérifier dans quelle mesure le ministère de l'Éducation du Québec finance les coûts relatifs à l'exemption de l'enseignement religieux.

A peine 50 pour 100

Selon les réponses données par les commissions scolaires, le ministère de l'Éducation ne financerait qu'à 57

(Suite à la page A2, 1re col.)

sommaire

Annonces classées	H-4 à H-14
Arts et spectacles	D-8 à D-11
Bandes dessinées	H-12
Bridge	H-11
Carrières et professions	F-6 et F-7
Décès	H-15
Feuilleton	D-11
Hier et aujourd'hui	H-1
Horoscope	H-14
Monde	E-4 à E-11, F-1 à F-6
Mot mystère	H-5
Mots croisés	H-4
Où aller à Québec	D-11
Patron	H-13
Pierre Champagne	A-9
Télévision	D-10

météo

Nuageux avec quelques averses. Aperçu pour demain: temps pluvieux.
détails, page H-4



METRO

OPÉRATION DÉFI

Voyez nos spéciaux en pages C-4 + C-5

Sondage Gallup

L'inflation reste le problème no 1

Pour la majorité des Canadiens (55 pour 100), l'inflation est le plus important problème du pays. Le chômage (15 pour 100) traîne loin derrière dans les préoccupations nationales, tandis que les problèmes d'énergie, d'unité nationale et de gouvernement affectent moins de 10 pour 100 des personnes interviewées.

Le nombre de Canadiens, pour qui l'inflation et les prix chers constituent la principale inquiétude, est le plus considérable enregistré par Gallup depuis avril 1976, alors qu'on se disait préoccupé par la conjoncture économique dans la même proportion. Ce n'était cependant pas un précédent: en octobre 1974, huit Ca-

nadiens sur dix estimaient que l'inflation était notre gros problème.

Toutes les régions s'en disent affectées, mais l'inquiétude est particulièrement grande en Colombie-Britannique, au Québec et en Ontario. Dans les provinces atlantiques, la question du chômage est cependant plus ressentie que partout ailleurs au Canada, tandis que dans les provinces des Prairies, on est plus inquiet au sujet du gouvernement (16 pour 100) que la moyenne nationale à ce sujet.

Ce sondage, réalisé entre les 3 et 6 janvier, analyse les réponses de 1,027 adultes, de 18 ans et plus; c'est un échantillon assez grand pour atteindre la précision, à 4 pour 100 près, 19 fois sur 20.

La question posée était celle-ci: "A votre avis, quel est le problème le plus important au pays à l'heure ac-

tuelle?"

Le tableau ci-dessous compare les résultats des sondages à l'échelle nationale, menés depuis deux ans, et montre les divergences d'opinion à l'échelle régionale en 1981:

Des cadres...

(Suite de la première page)

les termes mêmes de la lettre envoyée aux maires avant l'assemblée régulière du conseil, "...représentent la majorité des cadres de la communauté et administrent environ 80 pour 100 des ressources humaines de la communauté et le même pourcentage de son budget opérationnel..."

Parmi eux se retrouvent plusieurs chefs de service, soit Me Réjean Doyon (directeur du secrétariat et directeur du service du contentieux), M. Chantal Gagnon (directeur du tourisme et des congrès), M. Jacques Huot (directeur de la promotion industrielle), M. Gilles Bélanger (directeur de l'informatique) et M. André St-Arnaud (commissaire à l'évaluation). Ce dernier service regroupe la grosse majorité de tous les effectifs de la CUQ. A ces directeurs, il faut ajouter le nom de M. Michel Barcelo, toujours membre de l'Alliance et ex-directeur du service de l'aménagement du territoire, congédié en juin dernier. Sont également membres de l'association, huit ou neuf autres cadres dirigeant du personnel à l'intérieur des services de la CUQ.

Les chefs de service qui n'ont pas souscrit à l'Alliance du personnel de direction supérieur de la CUQ sont M. Jean Guyard (directeur par intérim de l'aménagement du territoire), M. Hervé Aubin (directeur de l'ingénierie), M. Raymond Martin (directeur du service des communications), M. Marcel Bernard (directeur du personnel), M. Reynald Bédard (directeur à la trésorerie) et M. Gaston Meunier (directeur général). A ce groupe s'ajoutent d'autres cadres à l'intérieur des services, trois ou quatre d'après une première évaluation.

Par ailleurs, la Commission des droits de la personne pourrait aviser les parties dès jeudi de sa décision quant à la plainte en discrimination déposée devant elle par Me Réjean Doyon, secrétaire de la CUQ.

M. Normand Dauphin, directeur du bureau de Québec de la Commission des droits, a confirmé que le sous-comité chargé du bloc d'étude sur les dossiers d'enquête avait pris connaissance lundi de son rapport et de ses recommandations. Ce sous-comité dont font partie quatre des sept commissaires actuellement en poste a lui-même déposé ses propres conclusions.

La commission devrait probablement siéger aujourd'hui ou demain et rendre un verdict final, qui sera aussitôt communiqué à Me Doyon et aux autorités de la Communauté urbaine.

Reagan à Ottawa le 10 mars

WASHINGTON (PC) — Le président des Etats-Unis, M. Ronald Reagan, viendrait à Ottawa, le 10 mars prochain, afin de faire le point sur les relations bilatérales Canada-Etats-Unis. A cette occasion, il prendrait la parole aux Communes.

M. Reagan a déjà exprimé son désir de créer un accord nord-américain avec le Canada et le Mexique.

Le dernier président américain à être venu au Canada est M. Richard Nixon en 1972.

Pour sa part, le président Carter avait prévu une visite le 9 novembre 1979 mais il avait dû l'annuler en raison de la crise des otages américains en Iran.

La BOURSE

MONTREAL (PC) — Les cours étaient en perte de vitesse en début de séance, ce mercredi, à la Bourse de Montréal.

Dome Petroleum a décliné de ¼ à \$79½, Alcan a fléchi de ¼ à \$38½, Inco a perdu ¼ à \$22½, Gulf a régressé de ¼ à \$26½ et Banque Nationale a baissé de ¼ à \$14½.

A Toronto

Les cours se sont effrités à l'ouverture d'une séance modérément active, ce mercredi, à la Bourse de Toronto.

Royal Trustco A a reculé de ¼ à \$21, Gulf Canada a perdu ¼ à \$26½, Bow Valley Industries a fléchi de ¼ à \$19½, Domtar a régressé de ¼ à \$28½ et Dome Petroleum a décliné de ¼ à \$79½.

George Weston a gagné 1 point à \$33, United Asbestos a grimpé de ¼ à \$7½, Abitibi-Price a gagné ¼ à \$26½, PCL Industries a progressé de ¼ à \$5½ et Reed Stenhouse A a ajouté ¼ à \$12.



Jean-Paul II est personnellement intervenu hier à Manille, aux Philippines, quand des policiers ont malmené un jeune homme qui voulait tout simplement lui baiser la main. Le pape a présenté son anneau pastoral au jeune homme blessé et en larmes. Auparavant, Jean-Paul II avait rappelé au président Marcos que le rôle de l'Etat est d'être au service des citoyens.

Le pape défend, chez Marcos, les droits humains

MANILLE (d'après UPI et AFP) — Le pape Jean-Paul II est allé au cœur du problème qui oppose aux Philippines l'Etat à l'Eglise, en déclarant devant le président Marcos que le premier devoir des gouvernants est de sauvegarder les droits de l'homme et en invitant les prêtres à se tenir à l'écart de la politique.

Le souverain pontife s'est également adressé aux étudiants de l'université de Saint-Thomas, où il est intervenu quand des policiers philippins ont malmené un jeune homme qui s'était précipité vers lui pour lui baiser la main, et a présenté l'anneau pastoral aux lèvres du jeune homme, blessé et en larmes.

L'irruption du jeune homme à travers le cordon de sécurité établi par la police avait été, sur le moment, interprété comme une tentative d'assassinat. Les policiers l'ont maîtrisé alors qu'il était parvenu à moins de deux mètres du pape qui bénissait des rosaires que lui présentaient les fidèles.

Une bousculade s'est produite quand les policiers ont tiré le jeune homme par la tête et l'ont projeté à terre, ce qui a attiré l'attention du pape qui venait de prononcer son allocution à la jeunesse.

"Je voulais simplement baiser la main du pape", a crié, quasi hystérique, le jeune homme aux policiers qui l'emmenaient. Il portait un "T-shirt" portant l'inscription "Amo Te" (Je vous aime). En entendant ces mots, le pape s'est approché du jeune homme, l'a béni, et lui a présenté sa main à baiser.

Le geste du pape a calmé les policiers, qui ont laissé à contre-cœur partir le jeune homme. En aucun moment, le pape n'a manifesté le moindre signe de crainte ou même d'inquiétude.

L'incident a, sur le moment, provoqué l'affolement des policiers et l'horreur des fidèles et des témoins, qui se sont souvenus de l'attentat contre le pape Paul VI commis lors de sa visite aux Philippines en novembre 1970.

Un jeune peintre surréaliste bolivien, Benjamin Mendoza, s'était précipité un couteau à la main sur Paul VI, et avait légèrement blessé le pape et un certain nombre de policiers qui l'entouraient. Le peintre fut arrêté et déporté. Paul VI était intervenu pour demander qu'il lui soit pardonné.

La matinée d'hier a été marquée également par un grand nombre de bousculades parmi une foule de plus d'un demi-million de fidèles qui s'étaient rassemblés dans cette université

Les droits de l'homme

de Saint-Thomas, la plus ancienne du pays, fondée par les dominicains en 1611. Au cours de ces bousculades, quelque 250 personnes ont été légèrement blessées ou se sont évanouies.

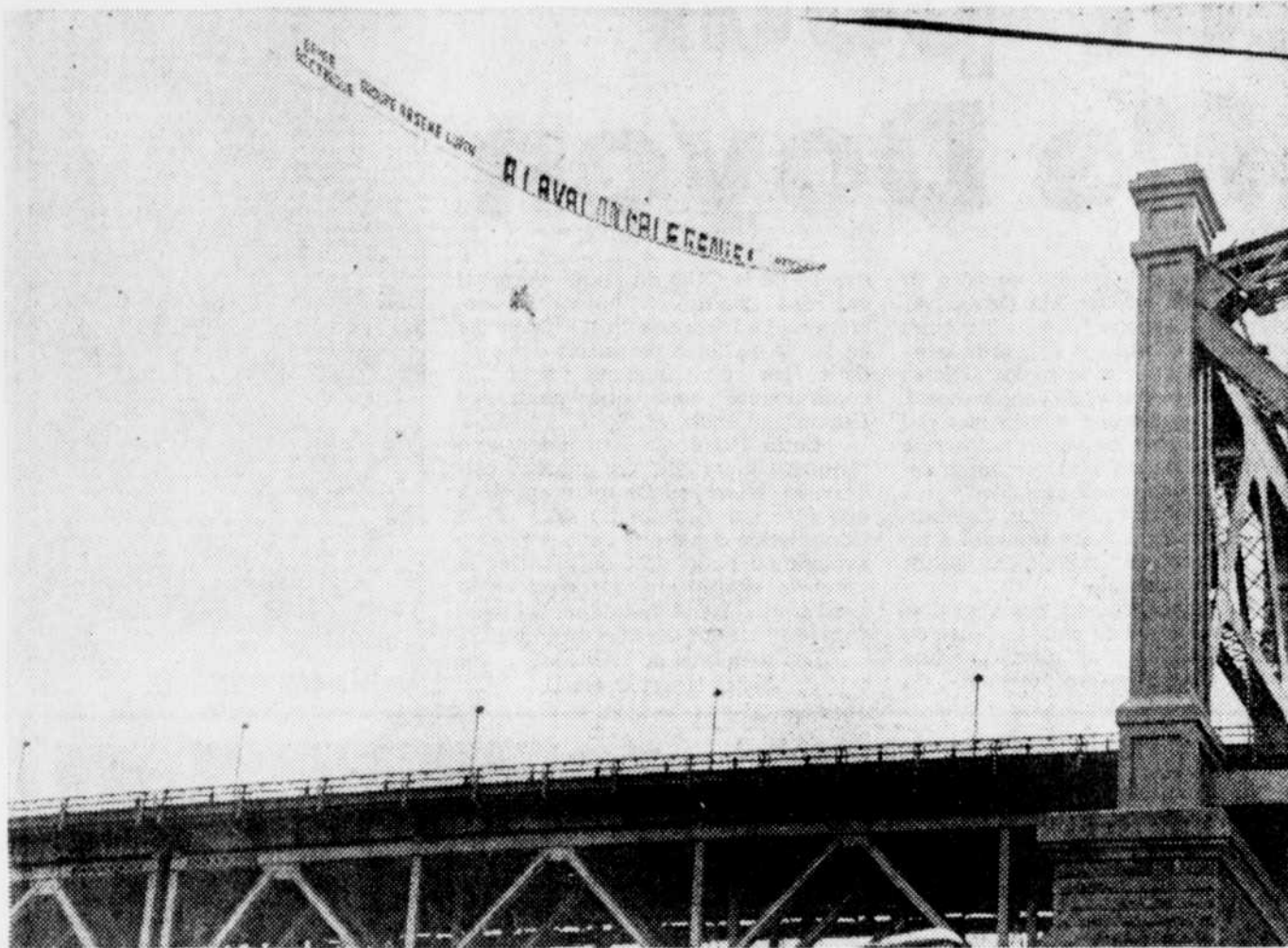
Quelques centaines d'étudiants ont déroulé des banderoles antigouvernementales et scandaient: "Donnez une chance à la justice et à la liberté", ou "Libérez le pays". La police a d'autre part confisqué plus d'une douzaine de placards que tentaient d'introduire en contrebande des étudiants appartenant à un groupe appelé "Société pour le progrès de la foi et de la justice".

Un peu plus tôt, Jean-Paul II s'était fait une fois de plus le défenseur des droits de l'homme, hier, en s'adressant au président Marcos qui le recevait officiellement au palais présidentiel.

Sans faire allusion à la levée, il n'y a que quelques semaines, de la loi martiale qui était imposée aux Philippines depuis huit ans, le pape a rappelé, comme il l'avait déjà fait au Brésil, que tout Etat "n'existe que pour le service de l'homme et pour la protection de sa dignité et qu'il ne peut prétendre servir le bien commun lorsque les droits des citoyens sont bafoués".

"J'espère, a-t-il ajouté, et je prie que le peuple philippin et ses dirigeants ne cesseront jamais d'honorer leur engagement envers un développement pleinement humain et capable de dépasser des situations et des structures d'inégalité, d'injustice et de pauvreté au nom de ce que l'humanité a de sacré. Je prie également pour que tout le monde travaille avec générosité et courage, sans haine, sans lutte de classe ou conflit fratricide, en résistant aux tentations des idéologies violentes ou matérialistes".

Auparavant, le souverain pontife avait évoqué le souvenir de la première messe célébrée aux Philippines par un moine qui accompagnait Magellan, le 15 avril 1521. Depuis, à travers les siècles, le peuple philippin est demeuré fidèle à sa foi chrétienne, "ce qui crée des obligations pour ce pays et une mission toute particulière". En tant que seul pays en Asie "qui compte approximativement 90 pour 100 de chrétiens, il a l'obligation non seulement de préserver cet héritage, mais également de porter témoignage devant le monde entier des valeurs qui lui confèrent sa culture chrétienne".



Dans le cadre du carnaval à l'université Laval, des étudiants en génie ont réussi tôt ce matin l'exploit de rallier le vieux pont et le pont Pierre-Laporte avec une banderole. Toutefois le "trophée" ne sera pas exposé longtemps car des agents de la Sûreté du Québec vont enlever le lien en étoffe dans les plus brefs délais possibles en tenant compte des normes de sécurité car des policiers devront monter dans des tours. Selon la SQ, la banderole est considérée comme une source de danger pour la circulation routière.

Chrétien lance le débat, dans un climat partisan

OTTAWA (d'après PC et UPC) — Les ovations, le chahut, les appels chargés d'émotion et les remarques partisans ont empli les Communes hier quand les parlementaires ont tenté de se concilier leurs opposants à l'ouverture du débat final sur le rapatriement de la constitution.

Considéré comme l'architecte du projet Trudeau, le ministre de la Justice Jean Chrétien a donné le coup d'envoi au débat en clamant que le geste d'Ottawa était le commen-

cement de la fin du statut colonial du Canada.

Plusieurs fois interrompu par les applaudissements de ses collègues, le ministre a assuré qu'il y aura après cette étape de multiples réformes effectuées au pays.

Même s'il existe une certaine opposition au pays concernant la manière dont le gouvernement entend rapatrier la constitution, a-t-il dit, il n'en demeure pas moins que la population appuie la substance du projet gouvernemental.

"La manière dont nous agissons n'est pas la plus facile, mais la seule", a lancé M. Chrétien.

Réplique conservatrice

La diatribe du ministre de la Justice a été suivie de l'intervention du critique conservateur en matière constitutionnelle, M. Jake Epp.

En agissant unilatéralement, a soutenu M. Epp, le gouvernement nous dit que le fédéralisme canadien est un échec depuis 54 années. Il est intéressant de noter que M. Trudeau a été là pendant 11 de ces 54 années, de dire le député de Provencher.

Selon lui, rien ne justifie un geste unilatéral parce que le fédéralisme tel qu'on le connaît fonctionne.

"N'avons-nous pas été capables d'élaborer, en collaboration avec les provinces, l'assurance-santé, l'assurance-hospitalisation, la pérennité et un régime de pension", a demandé M. Epp.

Dès le début du discours du député conservateur, le premier ministre Trudeau s'est levé et a quitté la Chambre sous les huées des conservateurs.

Ce geste a fait dire au député conservateur Ray Hnatyshyn: "Le premier ministre n'a pas participé à un seul débat depuis 13 ans."

Il est temps d'agir, a déclaré à son tour le chef néo-démocrate Ed Broadbent en réitérant son appui au projet libéral.

M. Broadbent a admis qu'au sein même de son caucus, "une minorité bien intentionnée ne souscrit pas à l'ensemble du projet constitutionnel".

Nulle part au monde, a-t-il soutenu, il n'y a eu de changements constitutionnels importants sans d'innévitables divisions. C'est une réalité de la politique, particulièrement en démocratie.

"Nous devons être prêts à faire face à la division, même au sein de notre propre parti, pour défendre les intérêts du pays", d'affirmer le chef du NDP.

La Quotidienne
Tirage de mardi
8-0-9
Informations: 643-8990

Religion...

(Suite de la première page)

pour 100 les dépenses occasionnées par le respect du droit à l'exemption religieuse. Pour combler la différence, les commissions scolaires doivent puiser à même leur budget régulier ou encore augmenter leurs dépenses dites inadmissibles aux subventions gouvernementales.

Il faut s'attendre, à la suite des résultats de cette enquête que la FCSCQ demande au ministère de l'Éducation de supporter entièrement le

fardeau financier découlant de la mise en application des règlements permettant l'exemption de l'enseignement religieux.

Pour l'année scolaire en cours, les commissions scolaires ont réclamé \$3,839,540 du ministère de l'Éducation, mais elles n'ont reçu en subventions que \$2,182,088.

Rappelons que l'application des règlements du comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation permet à un enseignant d'être exempté de l'enseignement religieux et, aux parents intéressés, de demander que leur enfant soit dispensé de l'enseignement religieux, obligeant ainsi les commissions scolaires à assurer l'enseignement de la morale aux enfants exemptés et à trouver des enseignants qui acceptent de donner l'enseignement religieux à la place de ceux qui refusent de le faire.

le mot du jour

Ça branle

Un journaliste a sorti le verbe "chambranler" des boules à mites pour décrire la situation d'une monnaie. Il a fallu consulter un glossaire du parler français pour trouver la signification de ce terme, qui est: chanceler, vaciller, osciller...

Pierre BELLEAU

Le meurtre...

(Suite de la première page)

bec, assisté par les détectives de la sûreté municipale de Charlesbourg.

Alain Jean a déjà travaillé dans un magasin de chaussures Bata à Place Fleur de Lys. Il connaissait la victime et elle le connaissait ce qui explique que le suspect aurait pu s'introduire dans le magasin après les heures de fermeture avec l'assentiment de la victime.

LE SOLEIL
SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)
647-3333 Lundi au vendredi: 9h30 à 19h30
Samеди: 9h00 à 13h00
RENSEIGNEMENTS REDACTION
647-3233 647-3394
LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206

faire garder son enfant à l'école c'est maintenant possible

Si vous avez des enfants à la maternelle ou au primaire, il vous est possible de les faire garder à l'école, avant la classe, pendant le dîner et après la classe. Votre commission scolaire peut recevoir du ministère de l'Éducation une subvention de \$3 000 pour l'aménagement et l'équipement du local ainsi qu'une subvention renouvelable, de \$2 500, pour la bonne marche du projet. Ce service est offert dès maintenant. Pour en savoir plus long, adressez-vous:

- à l'école
- à la commission scolaire
- à la direction régionale du ministère de l'Éducation

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation

Gérard Laflamme encore dans un état critique

Le dynamitage de la Ste-Anne continuera

par Michel TRUCHON

Le dynamitage de l'embâcle qui obstrue depuis jeudi dernier l'embouchure de la rivière Sainte-Anne à

Beaupré devait en principe se poursuivre aujourd'hui en dépit du tragique accident survenu lundi matin. C'est ce qui ressort de la réunion spéciale tenue hier soir entre les mem-

bres du conseil municipal de Beaupré et des représentants du ministère québécois de l'Environnement. "On continue dans le même sens que ce qui a été amorcé lundi", a

déclaré, hier, le maire de Beaupré, M. Lucien Gauthier, à la sortie de la rencontre avec les spécialistes du gouvernement.

Ce qui signifie que le contrat qui devait aujourd'hui retenir les services d'une équipe d'experts en dynamitage sera, cette fois, officiellement rempli par les autorités municipales.

Lundi, la firme R. Pelletier Excavations Ltée de Saint-David de Lévis avait été appelée sur les lieux par un représentant de la ville, mais à la suite d'un accord donné verbalement par quelqu'un du ministère de l'Environnement.

"Si on veut être payés par le ministère, il faut que ce soit la ville qui fasse les travaux...", a fait remarquer hier soir le maire Gauthier.

Blessé grave

On sait que lors du début du dynamitage de l'embâcle sur la rivière Sainte-Anne, un employé de la maison R. Pelletier, M. Gérard Laflamme, a été grièvement blessé, lundi matin. M. Laflamme, un homme de 55 ans, père de neuf enfants, a eu le bras et la jambe gauches arrachés par l'explosion de deux bâtons de dynamite.

M. Laflamme était toujours gardé à la section des soins intensifs de l'hôpital de l'Enfant-Jésus, la nuit dernière, alors que son état était encore considéré comme critique même si ses jours n'étaient plus en danger. L'explosion semble attribuable à une erreur humaine, mais les enquêteurs de la Sûreté du Québec n'écartent pas la possibilité d'une défaillance mécanique qui aurait pu survenir.

Beaupré va payer

Ordinairement, de dire le maire de Beaupré, M. Lucien Gauthier, c'est la ville qui prend charge de ces travaux, parlant de l'opération de dynamitage de lundi. C'est donc dire que c'est Beaupré qui devra défrayer la facture de la compagnie R. Pelletier.

"On n'avait pas eu le temps de leur remettre les documents officiels, mais les crédits avaient été débloqués et la ville avait été autorisée à faire les travaux", a pour sa part fait remarquer le directeur d'Urgence-Environnement-Québec, M. Jacques Bilodeau.

Selon ce représentant du gouvernement, c'est le ministère de l'Environnement qui avait désigné la compagnie R. Pelletier pour effectuer les travaux à Beaupré.

Mais, d'ajouter M. Bilodeau, la compagnie a procédé selon ses méthodes de dynamitage. "Au niveau de la technique, c'était à la compagnie de décider. On travaille avec eux depuis huit ans...", devait-il préciser.

Inondation à craindre

Toujours est-il que le dynamitage de l'embâcle de la rivière Sainte-Anne s'impose car l'inondation menace toujours les propriétés en bordure de ce cours d'eau. Surtout si l'on tient compte des prévisions de la météo qui annoncent de la pluie pour les prochains jours.

Selon un représentant de la municipalité, la surveillance de la rivière s'effectue 24 heures sur 24. Les responsables se doivent d'être d'autant plus vigilants que la crue peut se produire soudainement et le niveau des eaux peut monter en moins de dix minutes.

Quand cela ne serait, il sera impossible de vider les sous-sols de la vingtaine de maisons inondées jeudi dernier tant que le niveau de la rivière n'aura pas baissé. L'eau de la Sainte-Anne est, en effet, encore plus haute que le plancher des caves, ce qui fait qu'elles se remplissent au fur et à mesure qu'on les vide.



Le Soleil, Gilles Lafond

Des représentants du ministère québécois de l'Environnement ont rencontré, hier soir, les autorités municipales de Beaupré. Il est ressorti de cette réunion que le dynamitage de l'embâcle sur la rivière Sainte-Anne devait se poursuivre.

Le recensement de la décennie lancé le 3 juin

OTTAWA (PC) — Quelques 39.000 recenseurs se lanceront, le 3 juin, à l'assaut de près de 25 millions de Canadiens, leur posant des questions sur l'âge, le sexe, le statut matrimonial ou la langue parlée.

Une fois par décennie, les Canadiens sont légalement obligés de se soumettre au recensement. En 1971, 28 personnes ont été traduites devant les tribunaux pour avoir refusé de répondre aux recenseurs.

Selon M. Martin Wilk, statisticien en chef de Statistique Canada, 80 pour 100 des gens se soumettent de bonne grâce aux recenseurs. 20 pour 100 manifestent une certaine réticence.

Le recensement va coûter, prévoit-on, \$1,6 million. C'est l'un des projets les plus considérables qu'un gouvernement puisse entreprendre.

Structures sociales

Le ministre des Approvisionnements et Services, M. Jean-Jacques Blais, a fait remarquer que les données du recensement permettraient au gouvernement de faire fonctionner l'Etat.

Comme l'a déjà signalé un ancien statisticien, "sans le recensement, la législation et l'administration fonctionneraient dans l'obscurité; il n'y aurait aucun

moyen de savoir si le pays se dirige vers un désastre ou une réussite".

C'est que le recensement, en établissant la structure sociale du pays, permet au gouvernement, aux institutions sociales et aux commerces d'élaborer des programmes qui répondent aux besoins des gens dans diverses régions.

Quels programmes? Tout, depuis les routes, les écoles, les soins de la santé, la police, les pompiers, les services sociaux, l'immigration et les prêts aux étudiants jusqu'à la création d'emplois.

Tout le monde

Bien peu échappent au recensement. En 1971, on a calculé que seulement deux pour 100 de la population n'apparaissait pas sur les listes.

Les premiers résultats du recensement seront connus au milieu de 1982.

Cette année, le nombre de questions a été réduit de 25 pour 100.

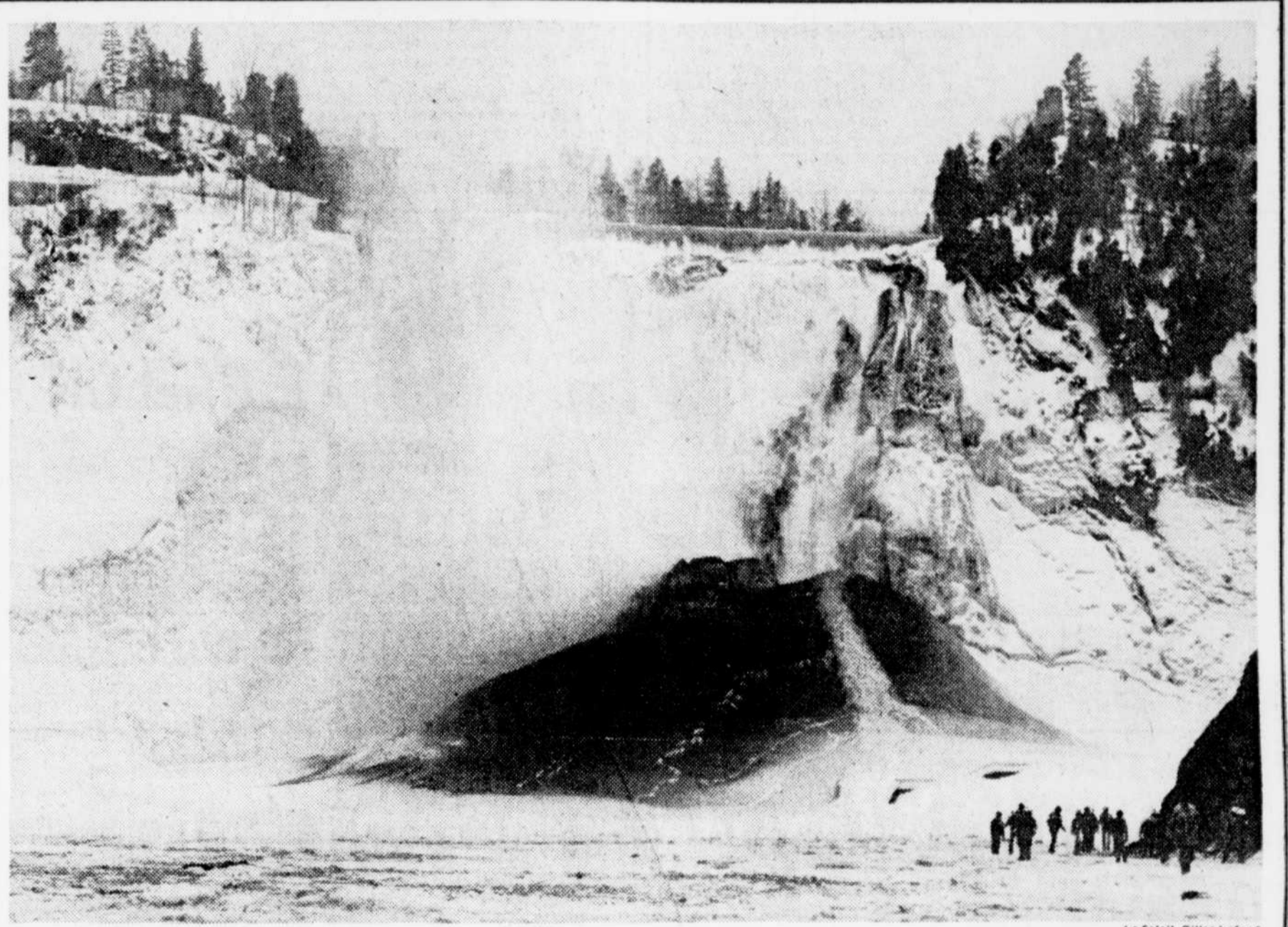
On ne demande plus, d'un autre côté, qui est le "chef de famille", mais bien "la personne numéro 1".

Dans un foyer sur cinq, on demandera de répondre à un plus grand nombre de questions sur l'éducation, l'immigration, les revenus, le logement et la profession.

Toutes les réponses sont confidentielles.



MM. Martin Wilk et Jean-Jacques Blais ont annoncé, hier, que le recensement national débiterait le 3 juin.



Le Soleil, Gilles Lafond

Un pain de sucre... carbonisé!

Un curieux phénomène s'est produit hier alors que le célèbre pain de sucre qui se forme chaque année au pied de la chute Montmorency est apparu tout de noir vêtu aux touristes et voyageurs qui passent chaque jour devant lui. Lundi, le monticule de glace et de neige était d'un blanc

immaculé. Hier, il étalait d'un gris anthracite, ce qui n'a pas empêché les amateurs d'émotions fortes de l'escalader comme en font foi les traces de pas.

Dalton Camp accorde son appui à Joe Clark

HALIFAX (PC) — Un conservateur de la vieille garde a demandé aux membres de ce parti, hier, de laisser les enfantillages et d'appuyer massivement leur leader Joe Clark, s'ils veulent prendre le pouvoir à la prochaine élection fédérale.

Ancien président national du Parti conservateur, M. Dalton Camp a rappelé qu'un débat crucial se déroulait actuellement au Canada, celui de la constitution.

Ce n'est donc pas le temps, a-t-il fait remarquer, de demander le renvoi du chef.

M. Camp a déjà joué un rôle de

premier plan dans le remplacement de M. John Diefenbaker par M. Robert Stanfield comme chef du parti, au cours des années 60.

Pour M. Camp, M. Clark est un homme qui a maintenant pris de l'expérience et qui "réussit 50 pour 100 du temps".

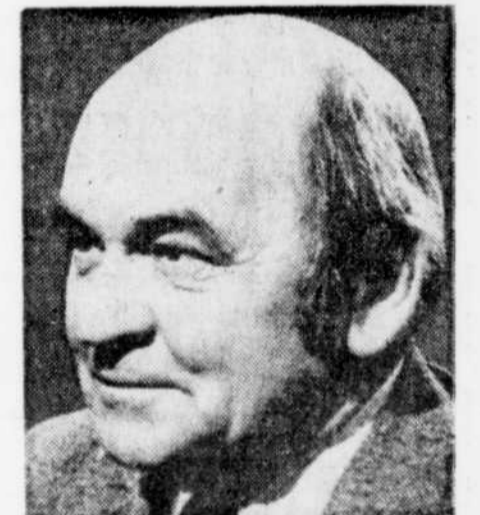
M. Stanfield et les premiers ministres de l'Ontario et de l'Alberta appuient M. Clark. "Que veut-on de plus?"

Il est vrai, a-t-il concédé, que M. Clark "n'est peut-être pas aussi so-

phistiqué que plusieurs Canadiens voudraient que leur premier ministre soit".

Mais, a-t-il ajouté, "il n'y a rien de mauvais avec son esprit, ou son courage ou sa foncière honnêteté". "Ce sont ces choses qui, je crois, sont les plus importantes."

Ce dont le parti a besoin, a signalé M. Camp, "c'est la stabilité du leadership". "Il faut que le parti commence à parler en bien de Joe Clark."



M. Dalton CAMP

AUJOURD'HUI

Voyez les cahiers publicitaires de

- PROVIGO
- DOMINION

INSERES DANS CETTE EDITION

Courtier Inc.

LE COURTIER EN EQUIPEMENT INFORMATIQUE

P.M.E.

Avez-vous ces problèmes?

- Comptes à recevoir
- Caisse recettes
- Comptes payables
- Profits et pertes
- Contrôle d'inventaire
- Bilan - Grand-livre

Nous avons la solution à 50% et moins, du prix régulier.

ORDINATEURS USAGES AVEC OU SANS PROGRAMMATION
APPELEZ DENIS BOUCHER
(418) 651-3628

Courtier Inc.

Courtier en équipement informatique

Goûtez au plaisir de lire LE SOLEIL abonnez-vous! 647-3333

COMMERCE à vendre de réfrigération et climatisation, renommé Cause maladie Ecrire au: Dépt 4594 Le Soleil Ltée Québec G1K 7J6

en fin de compte

QUI DIT MIEUX

LES REER de la Caisse d'Épargne et d'entraide Économique de Québec rapportent des intérêts élevés et possèdent tous les bénéfices fiscaux des autres régimes enregistrés d'épargne-retraite.

MAIS votre argent profite à la région, puisqu'il est réinvesti uniquement chez nous, pour stimuler l'expansion de notre économie régionale.

Si pour vous, la sécurité personnelle et l'avenir collectif comptent pour beaucoup achetez vos REER en tout temps à

LA CAISSE D'ÉPARGNE ET D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE QUÉBEC
229, boul. Charest est, 529-3353

...c'est avantageux

BUREAU DE MEDECIN à vendre STE-FOY Cause décès, clientèle établie. 653-1048 ou 658-7610

TERRAINS OFFERTS A DES PRIX INCOMPARABLES à St-Etienne-de-Lauzon Constructeurs ou futurs propriétaires, achetez votre (vos) terrain(s) immédiatement et économisez. 34 terrains avec service, prêts à construire au prix de \$0.75 à \$1.00 pi. car. Sans service de \$0.35 à \$0.70 pi. car. Taxes minimes. Près église, école, centre communautaire, etc. Comptant ou financement si désiré. 527-2906

AVIS POUR MIEUX VOUS SERVIR Saniflo ASPIRATEUR CENTRAL LE SEUL FABRICANT A QUEBEC EST MAINTENANT AU: 795, av. St-Jean-Baptiste (local 105) Carrefour du Commerce (coin Henri IV et Hamel) Québec G2E 5E8 872-6344 EN SPECIAL: modèle Président complet: \$495

Carte électorale

Le Rassemblement populaire de Québec a été le seul groupe à présenter un projet

par Pierre-Paul NOREAU

Le Rassemblement populaire a finalement été l'unique intervenant à présenter un projet de division de la carte électorale de Québec lors de l'audience du directeur général de la représentation.

M. Jean-Luc Lemieux a donc pris connaissance de la carte dessinée par les géographes, sociologues et autres spécialistes du parti d'opposition à l'hôtel de ville de Québec en même temps qu'une cinquantaine de personnes réunies à l'amphithéâtre du Complexe "G".

Appuyé par des cartes délimitant chacun des 24 districts électoraux, MM. Pierre Racicot, Paul Villeneuve et Jules Lamarre responsables du projet, ont expliqué la méthodologie utilisée pour parvenir à leurs résultats. Ils ont également délimité précisément chaque quartier qu'ils espèrent voir représenter par un conseiller à l'hôtel de ville.

Le directeur général, M. Le-

mieux, a reconnu l'excellence du travail accompli. Il a toutefois précisé que ses propres conclusions ne pourraient probablement pas être connues avant cinq ou six semaines.

"Nous allons vérifier toutes les données fournies et les confronter avec celles amassées par les gens de la commission. Ceux-ci vont aller à nouveau sur le terrain pour réunir les éléments qui nous permettront de faire le découpage final."

Outre les gens du Rassemblement populaire, deux représentants de groupe sont venus expliquer leur point de vue lors de l'audience. M. Maurice Dompierre du Comité des citoyens de Saint-Sauveur et M. Charles A. Moreau pour un groupe de propriétaires des villes annexées (Charlesbourg-ouest, Neufchâtel, Duberger et Les Saules) ont carrément pris position en faveur du projet du Rassemblement populaire.

Charlesbourg indexe le prix de ses services selon l'inflation

par Marc LESTAGE

Le conseil municipal de Charlesbourg a présenté lors de sa dernière séance régulière une série de modifications qui seront apportées à ses règlements municipaux afin "d'ajuster le tarif chargé pour la réalisation de certains travaux au coût réel enregistré l'an dernier plus 10 pour 100 afin de tenir compte de la hausse inflationniste".

Ces modifications concernent principalement les travaux de raccourcissement des propriétés au système d'aqueduc et d'égout de la ville et

l'extension des services existants afin de desservir de nouvelles propriétés.

Grosso modo, on doit conclure qu'il en coûtera désormais environ \$1,100 pour faire raccorder une nouvelle propriété au réseau et plus de \$890 le mètre linéaire pour faire prolonger les services de la ville dans de nouveaux secteurs. Enfin, on a créé dans ces nouveaux règlements que les contribuables devront payer \$1,300 pour demander une modification au zonage et verser en plus un dépôt de \$400 dans l'hypothèse où un référendum serait nécessaire,

quand il s'agit de légaliser une situation qui ne correspond pas aux règlements actuels.

Les soumissions

Le conseil a jugé trop onéreuses les trois propositions qui lui étaient faites concernant l'achat de cassettes pour la bibliothèque municipale.

On a décidé de refuser ces soumissions et d'acheter directement des trois soumissionnaires par voie d'invitation pour moins de \$25,000 de cassettes, soit le montant maximum prévu pour la loi sans qu'il ne soit

nécessaire de procéder par voie de soumissions publiques.

Boulevard Loiret

Enfin, le conseil a accepté la proposition qui lui est faite par la Commission scolaire régionale Jean-Talon de céder pour \$1 les terrains nécessaires pour la construction du boulevard Loiret près de la polyvalente d'Orsainville. Une fois complété, ce boulevard reliera le Mont Saint-Aubert au boulevard de la Capitale. On espère obtenir des subventions pour compléter ces travaux.

Charlesbourg: activités au centre d'information pour consommateurs

par Marc LESTAGE

Le centre de documentation créé par la Coopérative de consommation de Charlesbourg qui administre les Cooprix de Charlesbourg et d'Orsainville propose, depuis cette semaine, des soirées d'information et des colloques sur la consommation, en plus d'un nouveau service téléphonique.

Ces initiatives doivent permettre de mieux faire connaître le centre de documentation et de faciliter l'accès du public à ce service inauguré en octobre 1980. C'est grâce à une subvention versée dans le cadre des pro-

jets de Développement communautaire Canada que trois nouveaux permanents assureront cette animation sur une période de 10 semaines, se terminant le 4 avril prochain.

Le centre de documentation est logé à l'étage du magasin Cooprix d'Orsainville, sur le boulevard du Jardin. On l'a inauguré en même temps que la halte garderie au mois d'octobre dernier. Durant les mois précédents, une équipe de permanents avaient réuni une importante documentation sur la consommation, les habitudes alimentaires et les services

financiers et gouvernementaux offerts aux contribuables.

Originellement, raconte M. Daniel Dompierre, l'initiative devait encourager les consommateurs à mener eux-mêmes les recherches qui les intéressent sur la consommation. Avec le nouveau programme qui vient d'être lancé, on offrira de plus sur une base permanente un service de réponse téléphonique.

Le centre est accessible aux heures normales d'affaires en semaine ainsi que les jeudis et vendredis soir. Le numéro de téléphone à composer est le 623-3834. Le samedi le centre ouvre de 10h à 17h.

Soirées informations

Pour compléter ce programme, le

centre offre des rencontres les lundis soir à 6 reprises durant les prochaines semaines pour discuter de différentes facettes de la publicité. Les soirées du 16 et du 23 février ont été réservées au thème "Le sexisme dans la publicité". Les 2 et 9 mars, on traitera la "Publicité dans le marché des aliments" et les 16 et 23 mars, la "Publicité destinée aux enfants".

Enfin, on prévoit une série de séances d'informations sur différents thèmes. Les 17 et 25 février ont été consacrés à l'automobile; le 3 mars, à l'alimentation; les 10 et 11 mars à l'impôt et les 17 et 18 mars pour les droits des locataires. Toutes ces soirées sont gratuites et débutent à 19h30 au centre de documentation, 7010 boulevard du Jardin à Orsainville.

Référendum les 6 et 7 mars à Saint-Augustin

Il y aura référendum à Saint-Augustin, les 6 et 7 mars, sur le règlement d'amendement au zonage

adopté par le conseil municipal, afin de permettre la construction de l'aréna communautaire sur des terrains situés derrière l'église.

Ce référendum a été rendu nécessaire à la suite de la décision de 54 contribuables de venir signer les registres, au cours d'une assemblée, jeudi soir dernier.

L'amendement au zonage adopté par la municipalité touche un lot de la zone 125 qu'il fallait zoner public pour permettre la construction de l'aréna. Présentement, une zone contiguë, la zone 41, qui appartient à la municipalité, permet la construction d'un aréna à cet endroit, mais avec les plans prévus actuellement pour l'aréna, une partie de la zone 125 était nécessaire.

Si l'amendement au zonage est rejeté lors du référendum, les plans de construction de l'aréna devront donc être modifiés.

Environ 200 contribuables auront le droit de voter à ce référendum.



affaires urbaines

Confection de la liste électorale

SAINTE-FOY — Des recenseurs de la Commission scolaire Sainte-Foy passent présentement par les résidences, et cela jusqu'au 27 février, afin de recueillir les renseignements nécessaires à la confection de la liste électorale dans les quartiers suivants: Cap-Rouge, Notre-Dame-du-Sacré-Coeur, Sainte-Ursule, Saint-Mathieu, Saint-Denis, Du Golf et Saint-Charles-Garnier. Les personnes qui seront absentes lors du passage du recenseur sont priées de communiquer au bureau de la Commission scolaire Sainte-Foy, au numéro 657-3016, afin de faire inscrire leur nom sur la liste.

L'Esquif

QUÉBEC — Le service des communications de la ville de Québec a commencé à mettre en circulation son bulletin interne qui a pour nom L'Esquif. Visant à tisser des liens entre les employés de la ville, cette publication qui paraîtra aux deux mois fera état des grands objectifs de la municipalité, fera connaître les différents services et aura également sa facette d'actualités (arrivées, départs, promotion et activités sociales). Dans le premier numéro, on y retrouve un reportage sur la géranie et un autre sur les horaires flexibles mis à l'essai à Québec cette année. On y rappelle également les hauts et les bas d'autres bulletins internes déjà parus. Pour l'agréments, photos et caricatures viennent compléter les chroniques.



Porté disparu

Marc Lacroix, âgé de 24 ans, est rapporté disparu par la police de Beauport. En quittant son domicile le 28 décembre dernier, il était vêtu d'un pantalon gris et il était coiffé d'un chapeau de même teinte. Le disparu mesure cinq pieds et 10 pouces et il pèse 120 livres. Il a les cheveux courts et noirs. Il a aussi les yeux noirs et il porte la moustache. On est prié de fournir toute information à la police de Beauport au numéro de téléphone 667-8710 ou 667-6038.

Québec: vol de \$4,000 dans une maison de Duberger

Une somme d'environ \$4,000 et des bijoux pour une valeur indéterminée ont été dérobés dans une maison, de la rue Vandôme, dans le quartier Duberger de Québec, avant-hier.

La police de Québec révèle que le

vol qualifié était l'oeuvre de deux individus qui avaient réussi à entrer dans la maison sous le prétexte d'avoir un coup de téléphone urgent à donner. Il était 14h30.

Rendus sur place, les deux intrus ont ligoté la femme et ils ont ainsi eu tout le loisir de fouiller la maison et d'y trouver ce qu'ils convoitaient.

D'autre part, dans la soirée, un hold-up a été commis à l'établissement Dunkin' Donuts, situé au 3238, 1ère Avenue. Armés d'un couteau, deux individus non masqués ont mis la main sur environ \$300.

Cambriolage

De son côté, la police de Beauport a ouvert une enquête, hier soir, sur un cambriolage qui a eu lieu à l'épicerie Cash & Carry, située au 2968 boulevard Sainte-Anne.

Des individus ont tenté d'ouvrir le coffre-fort à coups de masse. N'y parvenant pas, ils ont dû se contenter de l'argent qui avait été laissé dans les différentes caisses. Le montant n'avait pas été établi hier soir.

Un homme tombe dans le fleuve

Un homme est tombé dans le fleuve au quai Chouinard, près de la traversée de Lévis, hier après-midi. Il a été repêché quelques minutes plus tard par des policiers du port qui étaient accourus à bord d'un remorqueur maritime et il a été dirigé vers l'hôtel-Dieu où l'on a vainement tenté de le ranimer.

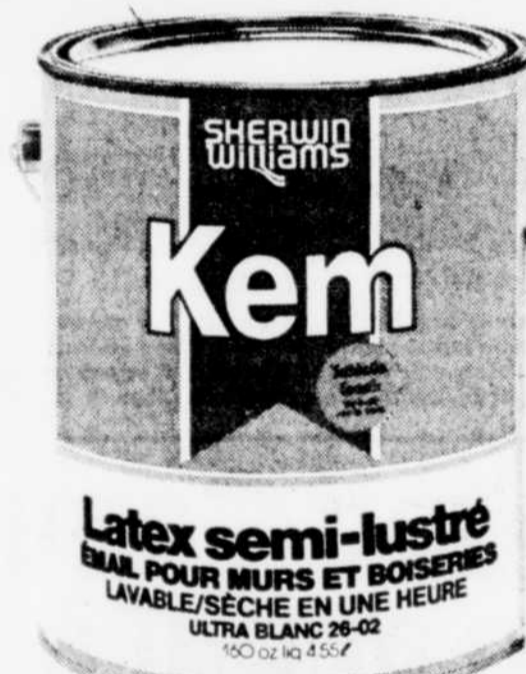
Hier soir, le corps reposait sur les dalles de la morgue provinciale. Il devait être soumis à une autopsie, ce matin.

L'identité du noyé n'a pas été révélée.

RABAIS DE \$5 LE GALLON

PEINTURE SHERWIN WILLIAMS

LA MEILLEURE PEINTURE LAVABLE INTERIEUR SHERWIN-WILLIAMS A \$5 DE RABAIS DU GALLON



LAVABLE SECHE EN QUELQUES MINUTES S'APPLIQUE FACILEMENT SATISFACTION GARANTIE* CHOIX DE 800 COULEURS

4 JOURS SEULEMENT DU 18 AU 21 FEVRIER 81

<p>LATEX MAT D'INTERIEUR NO 22-02 PRIX COURANT: 16.19 SPECIAL 11.19</p>	<p>EMAIL AU LATEX SEMI-BRILLANT NO 26-02 PRIX COURANT: 18.90 SPECIAL 13.90</p>	<p>LATEX PEU LUSTRE NO 21-02 PRIX COURANT 19.65 SPECIAL 14.65</p>	<p>EMAIL SEMI-BRILLANT A L'ALKYDE NO: 24-02 PRIX COURANT 22.50 SPECIAL: 17.50</p>
--	---	--	--

* VOIR SUR ETIQUETTE



NOS 6 MAGASINS POUR MIEUX VOUS SERVIR

VILLE VANIER 445, boul. Pierre-Bertrand 687-2960	CHARLESBOURG 1200, 80e Rue est 628-0450	SAINTE-ROMUALD 200, rue de l'Eglise 839-0621	ARMAGH LANGLOIS STATION Armagh, CMA Bellavance 466-2324	SAINTE-GEORGES DE BEAUCE 74, 90e Rue est (chemin du Golf) 228-7733	TROIS-RIVIERES 6060, boul. Jean XXIII 373-1133
--	---	--	--	--	--

Ouvert tous les jours de la semaine: 7h30 à 17h30. Jeudi et vendredi, jusqu'à 21h. Samedi: 8h30 à midi.
HEURES DE LIVRAISON: du lundi au vendredi de 7h30 à 17h30 seulement.

A l'Ancienne-Lorette

Projet de centre d'accueil pour personnes âgées



Le comité d'implantation a expliqué son projet lors d'une conférence de presse, hier.

par Louise PICARD
 Un projet d'implantation, à l'Ancienne-Lorette, d'un centre d'accueil d'hébergement pour personnes âgées a été transmis récemment au ministère des Affaires sociales, M. Denis Lazure, de même qu'au centre régional de santé et de services sociaux de la région de Québec (CRSSS).
 Ce projet qui fait l'objet d'études et de démarches depuis environ 5 ans vise à combler des besoins sans cesse grandissants dans le secteur, fait remarquer M. André Roy, président du comité d'implantation, au cours d'une séance d'information qui avait lieu, hier, à l'hôtel de ville de l'Ancienne-Lorette.

Une demande de construction du centre d'accueil d'hébergement fut faite au MAS, le 21 décembre 1976. Le 16 janvier 1978, le chargé d'établissement, service de l'hébergement répondait qu'en matière de développement, le ministère avait arrêté son programme jusqu'en 81.

Les bénéficiaires éventuels de ce centre d'accueil sont les personnes âgées de 65 ans et plus qui, au niveau de l'hébergement réclament de l'aide physique et sociale, une surveillance médicale et infirmière régulière ainsi qu'une protection.

De plus, ce projet qui se situe dans le cadre de la politique du MAS s'intitulant: "Mieux vieillir au Québec" vise à favoriser le maintien à domicile le plus longtemps possible de la personne âgée par le biais d'un centre de jour où l'on dispenserait des traitements médicaux de même que des traitements de réadaptation physique et psychosociale.

Quant au centre d'accueil, on y ajoute les 3 nouveautés suivantes: —

lits pour un support en situation de crise aux familles d'accueil, conjoint pour parents qui hébergent une personne âgée; 2—lits pour personnes âgées nécessitant une convalescence suite à une hospitalisation; 3—lits pour personnes âgées souffrant d'une légère affection mentale occasionnée par le phénomène du vieillissement.

Selon le conseiller André Roy, les secteurs ouest et nord-ouest du Québec méro sont nettement défavorisés en matière d'hébergement pour personnes âgées.

La semaine dernière, le comité apprenait de source officielle qu'il y avait un besoin immédiat de 200 lits

dans la région de Québec. Pour répondre de façon adéquate aux besoins identifiés, le centre d'accueil devrait être doté de 90 lits pour un coût de construction s'établissant entre \$2 à \$3 millions.

Acquis depuis 4 ans par la ville de l'Ancienne-Lorette, un terrain de 255,396 pica., au coût de \$93,154 est disponible pour la construction du centre d'hébergement.

Situé à proximité d'une rivière, à l'intersection des rues du Moulin et Saint-Paul, ce terrain est également à quelque 100 pieds d'un complexe de logements subventionnés — place des

Pionniers — occupés par 150 personnes âgées, une bonne partie de ces locataires pourrait bénéficier du futur centre de jour.

Les 4 hôpitaux environnants: CHUL, Laval, Chauveau et Christ-Roi ont informé le comité d'implantation qu'avec un centre d'accueil dans l'Ancienne-Lorette, environ 30 lits pourraient être libérés de leurs institutions.

Espérant une décision favorable du ministre des Affaires sociales, le comité souhaite que ce projet soit considéré comme prioritaire et que la construction puisse débiter à l'automne 1982.

Les enseignants de Beauport demandent la conciliation

Une demande de conciliation a été présentée hier au ministère du Travail par le Syndicat des professeurs du Québec métropolitain (SPQM), dans le conflit qui l'oppose à la Commission scolaire Beauport. On sait qu'une entente de principe est déjà intervenue entre ce syndicat et les commissions scolaires Chutes-Montmorency, Côte-de-Beaupré et régionale Orléans. C'est ce qui ressort d'une déclaration faite hier au SOLEIL par M. Jacques Cantin du Syndicat des professeurs du Québec métropolitain.

Les quelque 250 enseignants de la Commission scolaire Beauport iront en grève générale, si le litige qui les oppose à leur employeur ne se règle pas de façon satisfaisante. Réunis en assemblée générale lundi soir, ils ont par un vote de 70 pour 100 mandaté leurs représentants syndicaux pour déclencher la grève au moment jugé opportun.

On sait que depuis plus d'un an, le Syndicat des professeurs du Québec métropolitain négociait avec "une table" patronale regroupant les quatre commissions scolaires Beauport, Chutes-Montmorency, Côte-de-Beaupré et régionale Orléans.

Le 12 janvier dernier, les enseignants de ces quatre commissions scolaires avaient accepté une entente de principe. Depuis ce temps, le SPQM éprouvait de sérieuses difficultés à s'entendre avec la partie patronale pour écrire des textes de convention

collective qui respecteraient cette entente de principe.

La semaine dernière, la Commission scolaire Beauport informait le SPQM qu'elle se retirait de la table commune pour négocier seule avec le syndicat. Depuis ce temps, le syndicat a réussi à s'entendre avec les représentants des trois autres commissions scolaires et lundi soir, les enseignants mandataient le président du

syndicat pour signer la convention collective.

Enfin, les enseignants de la Commission scolaire Beauport désirent la même convention collective que leurs confrères des autres commissions scolaires. Ils ont donc mandaté le syndicat pour loger une demande de conciliation et ils ont appuyé leurs revendications par un vote de grève.

Enseignants de Charlesbourg

L'entente de principe devra être écrite cette semaine

Tel que prévu, les enseignants de la Commission scolaire de Charlesbourg ont reporté d'une semaine le débrayage prévu hier, à la suite de la conclusion d'un accord de principe à la table de négociation.

Le débrayage d'une demi-journée a été reporté à mercredi prochain, le 25 février, "au cas où il ne serait pas possible de s'entendre sur un texte écrit précisant la nature exacte de

l'entente de principe intervenue cette semaine", d'expliquer le négociateur syndical M. Réal Allard.

Du côté de la commission scolaire on dit être disponible pour préparer la rédaction de la clause touchant l'affectation du personnel selon l'entente, dès le début de la semaine prochaine. Il y a 188 professeurs de touchés par cette négociation et plus de 4,000 élèves.

A Val-Bélair

Le maire Yvan Dubé refuse de participer au comité général

par Marc LESTAGE
 Les conseillers de Val-Bélair ainsi que les cadres supérieurs et intermédiaires de la ville ont tenu, lundi soir, une séance du comité général à laquelle le maire Yvan Dubé refuse de participer, parce qu'il croit "que les intérêts des citoyens sont mieux défendus lorsque les discussions du conseil se déroulent en public plutôt qu'à huis clos".

C'est du moins ce qu'explique le maire dans une réponse aux nombreuses accusations dont il a été l'objet de la part d'un conseiller démissionnaire et d'un autre conseiller, M. Claude Gendreau, au cours de la semaine dernière.

Entre autres choses, les deux conseillers reprochaient au maire de "tripoter l'information" en ne favorisant pas la tenue de comités généraux pour discuter des dossiers de la ville entre les séances du conseil. Selon M. Gendreau, cette façon de faire empêche les conseillers de prendre toutes les informations sur les dossiers avant d'en disposer en assemblées publiques.

Le maire estime pour sa part que les discussions doivent avoir lieu en public lors des séances "plutôt qu'à 17 autour d'une table, dans le secret". La formule du comité général est trop lourde pour être efficace selon le maire.

"Pour bien nous juger, commente le maire, il faut que les contribuables connaissent les positions de chacun et sachent véritablement quelles sont les raisons qui motivent le conseil." Lors de leur séance de février, les membres du conseil, à l'exception du maire, ont adopté une résolution décrétant que dorénavant il y aura des séances du

comité général une fois par mois. La première de ces séances a été convoquée pour hier soir et le maire a refusé d'y participer.

On se souvient que M. Dubé et ses conseillers ont été divisés sur plusieurs sujets au cours de la dernière année, principalement en ce qui concerne l'importance ou pas de se doter d'un service de police municipal. Les conseillers ont tous demandé, sans l'accord du maire, que Val-Bélair bénéficie d'un délai de 5 ans avant de se soumettre à l'ordonnance gouvernementale.

Les fourberies
 Le communiqué diffusé hier par le maire Dubé s'intitule "Les fourberies doivent être dénoncées".

Dans ce document, il présente sa version des faits qui lui ont valu régulièrement des reproches dans le passé de la part de ses collègues.

Le maire précise en outre que c'est parce qu'il est convaincu que l'organisation d'un corps de police à Val-Bélair est plus importante que les loisirs qu'il est seul à défendre ce dossier; que c'est parce qu'il veut que la loi soit respectée qu'il refuse qu'on contourné les règlements; que c'est parce qu'un conseiller siègeait il-légalement qu'il a fait arrêter son chèque de paie; que c'est parce qu'il tient à ce que le public sache ce qui se passe qu'il insiste pour que les décisions du conseil soient consignées par écrit dans les livres de la ville; que c'est pour protéger le public qu'il refuse de participer à des séances à huis clos; que c'est pour empêcher les employés de la ville de rendre compte à sept patrons à la fois qu'il refuse aux conseillers de s'ingérer dans l'administration courante de la ville; que

c'est parce qu'il pense que le gouvernement doit subventionner Val-Bélair pour organiser son service de police qu'il refuse de se soustraire à l'obligation légale d'organiser ce service.

NOUVEAUTE PRINTANIERE

K WAY DOUBLÉ

Le spécialiste du K WAY.

Egalement, vêtements pour enfants "de la naissance à l'adolescence".

CLÉMENT J. M. LTÉE

Centre d'achats Place Ste-Foy — 653-9363

les foyers Inc. Joli Feu

NOTRE MAGASIN SERA FERME LE SAMEDI 21 FÉVRIER, POUR INVENTAIRE.

Nous vous invitons à surveiller nos spéciaux après inventaire, qui seront annoncés très bientôt.

219, RUE PRINCIPALE, ST-ROMUALD G6W 5M6 839-0349

Parce que... JY TIENS

CAMPAGNE de FINANCEMENT 1981
 Comté de Jean-Talon
 Objectif: \$66,000

Assemblée de lancement
Mercredi
 18 février, 19h30
 Club des Employés Civils
 650, avenue Laurier
 Québec

Invité: **Claude Charon**
 député de Saint-Jacques
 leader parlementaire du gouvernement

Parti Québécois

CENTRE du RASOIR FINE LAME

CLINIQUE D'AIGUISAGE

CISEAUX: Longueur maximale 20 cm (8")
 Couteaux: Lame maximale 20 cm (8")
 Ciseaux dentelés: \$1.25

79¢

20% DE RABAIS SUR COUTEAUX ET CISEAUX EN MAGASIN SPÉCIAUX DE FÉVRIER

CENTRE du RASOIR FINE LAME — 17 BOUTIQUES

- Place Fleur de Lys Québec. Tél.: 529-0711
- Place Ste-Foy Ste-Foy. Tél.: 653-1710

Comp-mobilier

Lampes Meubles non peints Bibliothèques modulaires Accessoires de décoration

Place des Quatre-Bourgeois
 999, rue de Bourgogne, Sainte-Foy.
 Tél.: (418) 659-3301

service de finition si désiré

Nous devons tout vendre!

Rabais de **50 - 60** et **75%** sur toute la marchandise en magasin...Il nous faut faire de la place aux nouveautés printanières.

Boutique Hélène Fournier Enr.
 Vêtements dames et enfants
 Centre d'achats Naviles (sous-sol)
 3400, Chemin des Quatre-Bourgeois, Sainte-Foy
 Tél. 659-3458

Se mettre à la place des handicapés



Jacques Dumais

L'Office des personnes handicapées du Québec faisait connaître, le mois dernier, ses structures décentralisées de participation. Quelque 23 comités régionaux coordonnent donc à travers la province les activités qui s'inscrivent dans les objectifs de cette Année internationale des handicapés.

Or l'une des initiatives des plus originales du comité de Québec-métro fut de proposer aux députés et ministres du Québec une sorte de "thérapie de choc" où, à l'occasion d'une journée entière à l'Assemblée nationale, chacun aurait simulé l'un des nombreux handicaps qui affligent 10 pour 100 de la population.

Cette thérapie symbolique eut permis aux élus de vivre provisoirement les obstacles énormes auxquels se heurtent quotidiennement les personnes handicapées dans une société conçue par et pour des gens dits "normaux". Une telle expérience aurait contribué largement à faire prendre conscience aux représentants du peuple — et par ricochet aux Québécois eux-mêmes — que les doléances du monde des handicapés ne constituent nullement des chimères.

Comme on pouvait s'y attendre, cependant, bon nombre de députés se font tirer l'oreille, tardent à se prêter à ce jeu très éducatif. Même si on n'exige pas d'eux qu'ils simulent un handicap mental, les députés libéraux et unionistes affichent un mutisme inconciliable avec l'engagement social qu'ils professent en qualité de solutions de rechange à l'actuel gouvernement.

Du côté des ministériels, bon nombre ont déjà emboîté le pas, y compris M. Denis de Belleval, des Transports. Les délais à répondre rapidement à l'invitation du Comité seraient dus à une nouvelle date fixée pour cette journée (le 24 février).

Les personnes handicapées sont, ou peuvent devenir partie intégrante de l'environnement de chacun. Il suffit d'un stupide accident d'automobile et quel qu'un parmi nous — pourquoi pas nous? — se retrouve avec quelques tares physiques ou mentales permanentes. Qui eut cru, par exemple, en la perte d'un bras et d'une jambe chez ce malheureux dynamiteur, victime d'un imprévisible accident de travail à Beau-pré?

Une étude récente du Bureau international du travail soulignait que la planète pourrait abriter le double des 450 millions de handicapés actuels, en l'an 2000. Quand on constate que cette population est celle d'un continent, cela oblige à l'abandon des préjugés traditionnels qui privent la majorité de ces humains de leur droit au travail.

Comme le note aussi le comité spécial des Communes sur les invalides et les handicapés, c'est le chômage qui constitue le problème le plus angoissant chez les handicapés aptes à travailler, puisqu'on compte parmi eux un taux de chômage de 60 pour 100. Une situation aussi injuste à l'endroit d'une main-d'œuvre potentiellement d'une qualité supérieure milite en faveur d'une discrimination positive.

Le comité Québec-métro avait jeté son dévolu sur les seuls élus provinciaux. Peut-être aurait-il dû proposer une journée thérapeutique similaire au maire et aux conseillers de la ville de Québec, l'hôtel de ville local étant, selon le comité, le plus hermétique de tous à la cause des handicapés. Doit-on s'étonner d'une telle indifférence quand, six ans après l'Année internationale des femmes, le Progrès civique vient tout juste de réaliser qu'une candidature féminine vaut son pesant d'or dans le cadre de l'élection partielle de mars dans le district de Champlain?

DES COUPES DE CHEVEUX DE CLARK SONT PAYÉES \$300. PAR LE PARTI CONSERVATEUR.

"LA TOISON D'OR, VOUS CONNAISSEZ?"



Un raté pour CJRP

Pauvre CJRP!

Au lieu de manipuler leurs auditeurs (?) pour les inciter à téléphoner au SOLEIL afin de dénoncer la publication d'une photo d'un malheureux fait divers, certains crieurs matinaux du poste du boulevard Laurier seraient sages de s'occuper prioritairement de la cote d'écoute de leurs émissions.

A l'émission "Le Rapido", dont un dénommé Claude Thibodeau tient le temps de 6 à 9 heures le matin, ce dernier a tenté hier le coup de force pour réussir à meubler les intervalles entre les commerciaux, lançant des appels répétés à ses auditeurs (?) afin qu'ils nous inondent d'appels de protestation.

Comme cette station radiophonique a l'habitude des sondages-bidon effectués par téléphone sur la peine capitale ou autres sujets qui suscitent facilement les passions, voici le résultat officiel de la campagne de protestation lancée par M. Thibodeau et soutenue par le directeur de l'information de CJRP, M. Jean-Luc Vachon:

Durant toute la journée d'hier, nous avons reçu un grand total de... huit appels téléphoniques reliés à la publication de cette photo. Les lecteurs, eux, savent faire preuve de jugement, d'intelligence, de discernement.

"Félicitations pour votre beau programme".

Claude MASSON

bloc-notes

Défaire la main du fer...

La compagnie minière IOC a-t-elle un comportement troublant ou même immoral, comme le pense le président du Mouvement Desjardins, ou s'est-elle toujours comportée comme un citoyen corporatif honorable, ainsi que le prétend le président de l'entreprise?

Chose certaine, la controverse entre MM. Alfred Rouleau et Brian Mulroney soulève des questions importantes, qui débordent largement le grave problème du licenciement prochain de centaines de travailleurs à Sept-Îles et à Schefferville.

Le Devoir a révélé récemment que l'IOC a versé l'an dernier des dividendes de \$82 millions US à ses sept actionnaires américains et au groupe Argus, de Toronto; la compagnie a décidé de maintenir ce montant cette année, si les profits le permettent. Ce qui signifie qu'elle a cessé de réinvestir ses gains dans la modernisation et l'amélioration de ses usines au Québec et au Labrador. En même temps, affectée par un surplus de production et la crise grave qui touche l'industrie du fer, l'IOC réduit ses activités et met à pied 1,000 travailleurs en un an.

Partant de ces faits saisisants, M. Rouleau fustige l'entreprise, invite la Côte-Nord à se dégager de l'emprise du fer et à participer plus activement à son développement économique. En cela, il rejoint le député fédéral, M. André Maltais, pour qui Sept-Îles est "une grosse paresseuse qui a bien vingt ans de retard".

M. Rouleau élargit le débat de façon utile en suggérant que les multinationales — dont les décisions ont des implications importantes, comme c'est le cas sur la côte — publient leurs états financiers et les rendent accessibles au public. On veut bien croire M. Mulroney, voulant que l'entreprise américaine dont il est le mandataire assume ses obli-

gations et prend les meilleures décisions qui soient, mais il nous demande un acte de foi et de confiance aveugle.

Aussi durs soient-ils, les propos de M. Rouleau sont fort pertinents, d'autant plus qu'il a réparti équitablement les taloches. Il faut reconnaître avec lui que le vrai problème, à Sept-Îles, ce ne sont pas les transferts des profits de l'IOC aux États-Unis, mais la réduction du personnel et ses conséquences dramatiques pour toute la région. De toute évidence, elle ne peut plus miser uniquement sur les multinationales, comme elle l'a fait jusqu'à ce jour.

De toute évidence, aussi, les gouvernements doivent scruter d'un peu plus près ce qui se passe dans l'industrie du fer, et ne pas se contenter de l'ivoire "à l'oeil", pour reprendre le mot de M. Pierre Marois. Le ministre du Travail admet que l'action gouvernementale est limitée et qu'il faut renforcer ses modalités d'intervention en cas de fermetures et de licenciements. "Cela nous prend des outils législatifs et, pour les avoir, ça nous prend un autre mandat", ose dire le ministre. La belle affaire! Mais qu'ont-ils donc fait depuis plus de cinquante mois?

Au fond, devant une catastrophe imminente, tous les intervenants sont aussi démunis les uns que les autres.

Le malaise profond ne se résorbera pas de lui-même. M. Rouleau, en raison de son prestige, a lancé un débat public qui force à la réflexion et incite à la nécessaire concertation, y compris avec les syndicats, déjà sur le sentier de la guerre.

L'emprise du fer se désagrégeant d'elle-même, la côte devra apprendre douloureusement à se passer de la main du fer, qui ressemble de plus en plus à une béquille...

Gilles LESAGE

le monde vu d'ici

La grande bouffe



Paul Lachance

Le premier ministre René Lévesque fustigeait, lundi, ceux qui, chez nous, gaspillent la nourriture et les terres arables d'une façon éhontée, et formulait le sombre pronostic que, "avant l'an 2000, la crise qui peut ébranler la planète plus que n'importe quelle autre est celle de l'alimentation..."

Quel que soit le contexte politique dans lequel M. Lévesque ait voulu inscrire ses propos, il était salutaire qu'une voix autorisée comme la sienne rappelle aux Québécois qu'une telle situation les concerne tout autant, sinon plus, que quiconque au monde.

On aimerait sans doute écartier comme un mauvais rêve les propos de ces prophètes de malheur qui nous mettent en garde contre les dangers d'une crise mondiale de l'alimentation et, surtout, nous répètent que nos comportements y contribuent. Pourtant, la menace existe sur statistiques et semble devoir s'accroître toujours davantage.

Depuis 1970, les réserves alimentaires mondiales n'ont cessé de diminuer au point que les sommes que les pays pauvres doivent déboursier pour importer certains aliments montent en flèche. En même temps, la production alimentaire des pays en voie de développement est gravement entravée par la croissance astronomique du prix de l'essence et des fertilisants.

En décembre dernier, la FAO ajoutait une touche sombre au tableau en signalant que l'année 81 allait voir la famine

s'accroître dans au moins 27 pays d'Afrique et que le fait est d'autant plus alarmant qu'il y a, d'année en année, plus de bouches à nourrir, surtout, dans le Tiers-monde où la natalité continue d'être plus forte qu'ailleurs.

Les causes du problème mondial de l'alimentation sont éminemment complexes et fuyantes. Elles sont le fait du marché axé sur les profits, de l'appropriation et de distribution de la nourriture déterminés par la rentabilité de la demande, non pour les besoins humains, de la rapacité des grandes corporations, des intérêts nationaux des pays.

Mais existe aussi et à semblable titre, la consommation éfrénée que l'on retrouve dans l'ensemble des pays industrialisés, y compris le nôtre. Songeons seulement que moins d'un dixième de la population mondiale "bouffe" au moins 70 pour 100 de toute l'alimentation du globe, que, pour la seule année 80, les Américains et les Canadiens ont dépensé près de \$400 millions pour nourrir leur animal domestique préféré, et bien des commentaires s'avèrèrent inutiles sur la faim dans le monde.

L'interdépendance des peuples du monde ne justifie plus personne de penser que, dorénavant, il est incapable d'aider ceux des siens qui souffrent de la faim. Il doit surtout garder à l'esprit le fait que, menacée d'une pénurie d'aliments, la planète risque davantage d'être menacée d'une paix indispensable à sa survie.

point de vue

Importance de l'avocat devant le tribunal

par Marcel COLLARD

Le Barreau et la Commission de l'aide juridique insistent à bon droit sur l'importance d'être représenté par un avocat devant un tribunal, surtout lorsqu'un individu est passible d'une peine de prison.

Selon la gravité de l'offense et les antécédents du citoyen accusé, l'avocat de la défense pourra recommander au juge de condamner son client à une amende, à des travaux communautaires ou encore proposer une libération conditionnelle ou un sursis de sentence, plutôt que l'emprisonnement.

Parce qu'il connaît les procédures et les lois, l'avocat pourra faire ressortir les circonstances atténuantes, négocier pour obtenir une réduction du chef d'accusation et même recommandera au juge de préparer un rapport préjudiciel, avant de condamner quelqu'un à la prison.

Ces pratiques n'ont rien d'irrégulier. Les études démontrent de plus en plus l'échec de la prison

comme instrument de réinsertion dans le droit chemin de condamnés inoffensifs. Les autorités judiciaires, tant fédérales que provinciales, sont d'ailleurs conscientes de ce problème, de même que les organismes communautaires qui oeuvrent dans le domaine correctionnel. De part et d'autre, on cherche une alternative à l'incarcération.

D'un juge à l'autre

Les juges eux-mêmes ne sont pas insensibles à l'évolution de l'opinion sur cette question. Plusieurs d'entre eux rapportent de quelques heures, voire de quelques jours, le prononcé de la sentence, surtout dans les cas de condamnation à la prison. Ils prennent cette précaution additionnelle pour éviter de céder à l'impulsion du moment et réfléchir aux conséquences de la sentence envisagée sur l'individu visé, surtout s'il n'est pas criminalisé. Au-delà du crime reproché, la sentence doit être proportionnelle à la gravité, certes,

mais, comme le répète souvent le juge Louis Fortin, elle doit aussi être ajustée à l'individu, tel un complet.

Si la loi est la même pour tout le monde, la façon de rendre la justice peut différer cependant d'un tribunal à l'autre. C'est ainsi qu'il est bien connu qu'en droit pénal les avocats essaient de faire comparaître leur client devant tel juge plutôt que tel autre, tant à cause de la nature de l'accusation, qu'à cause du comportement présumé de certains juges.

Pour éviter cette course aux "bons juges", les nouvelles procédures en vigueur au palais de justice de Québec ne permettent plus de connaître à l'avance le calendrier des juges de la cour des sessions de la paix. En soi, cela constitue la reconnaissance d'une situation de fait: les juges sont des humains, avec toute la diversité des expériences, du milieu et des opinions, comme chaque citoyen. L'importance d'être assisté d'un avocat n'en devient que plus évidente.

Voici quelques exemples de sentences imposées à des prévenus non représentés par des avocats:

● La semaine dernière, "pour lui apprendre", le juge Anatole Corriveau a condamné un homme de 31 ans, à huit mois de prison pour avoir endommagé un cendrier et deux vitres. Le prévenu, qui a des tendances à l'alcool et la drogue, sera confié à des surveillants du centre de détention au lieu d'être soigné par des médecins.

● Le même jour, un étudiant, sans antécédent judiciaire, plaide coupable devant le même juge à l'accusation de possession de 22 grammes de haschisch pour fins de trafic. Il est condamné à six mois de prison.

● En octobre dernier, le juge Corriveau avait condamné un jeune homme à cinq jours de prison pour vol à l'étalage: "Je vais vous apprendre à voler", dit-il.

Par contre, à un autre prévenu, celui-ci représenté par un

avocat, le juge Corriveau accordait un sursis de sentence, même si l'accusé avait été surpris en flagrant délit au cours d'un vol par effraction, au moment où, selon la preuve fournie par le tribunal, il s'appretait à éventrer un coffre-fort à l'aide d'un chalumeau.

Quelques jours plus tard, un autre accusé, représenté lui aussi par un avocat, était condamné à six mois de prison pour complicité après le fait, dans un crime d'homicide involontaire.

Dans les deux derniers cas, le juge a au moins pu entendre les représentations du procureur des accusés, ce qui peut expliquer, du moins en partie, l'imposition de peines moins sévères. Dans les trois autres cas, par contre, l'absence d'un avocat, même si elle n'est pas forcément la cause directe ou unique de la sévérité du tribunal, n'a pas donné lieu à une intervention opportune d'un conseiller pour soumettre des moyens de défense.

Autre détail, dans les trois premiers cas, le juge a prononcé sa

sentence sur-le-champ, tandis que dans les deux autres cas, la défense avait pu soumettre des arguments susceptibles d'inciter le tribunal à la clémence.

Mieux vaut prévenir...

De façon générale, les juges prennent un soin jaloux de veiller sur le droit à une défense pleine et entière d'un citoyen non représenté par un avocat. Réellement un juge a insisté pour ajourner la défense d'un homme accusé d'un crime grave, expliquant qu'il voulait songer à la désignation d'un avocat d'office ou donner le temps à l'accusé de retenir les services d'un procureur.

Comme semblait, a priori du moins, l'illustrer les quelques cas énumérés ci-haut, mieux vaut mettre toutes les chances de son côté et retenir les services d'un avocat, avant de plaider coupable à une accusation criminelle.

Marcel Collard est chroniqueur au palais de justice de Québec.

Opinion

La main gauche du gouvernement peut-elle ignorer ce que fait sa main droite en matière de financement des universités? C'est la question que pose le recteur de l'université Laval, Jean-Guy Paquet, à titre de président de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec suite aux propos de l'ex-présidente du Conseil des universités, Paule Leduc, et du ministre Camille Laurin concernant la situation financière des institutions universitaires québécoises.



Jean-Guy PAQUET

Le Soleil, Jean Vallières

Financement des universités L'austérité certes mais pas l'absurdité

par Jean-Guy Paquet

président de la Conférence des recteurs et des principaux d'universités du Québec

Au cours de la dernière quinzaine, la présidente du Conseil des universités (le 30 janvier) et le ministre de l'Éducation (le 3 février) ont fait des interventions publiques de caractère majeur dont il faut espérer qu'elles n'auront laissé personne indifférent.

Il faut en tout cas se réjouir du fait que journalistes, éditorialistes et commentateurs aient fait écho aux propos alarmants que Mme Paule Leduc a tenus en conférence de presse le 30 janvier, sur le niveau global de financement du réseau universitaire pour l'année 1981-1982 et les années subséquentes, et au discours prononcé quatre jours plus tard par M. Camille Laurin sur l'avenir des universités québécoises, discours auquel le ministre avait donné le sous-titre rassurant de "Vers une politique des universités". Mes collègues de la Conférence des recteurs et moi pensons que l'avenir des universités du Québec a trop d'importance et qu'elles entrent dans une période trop cruciale pour que nous ne nous réjouissons pas de voir la question de l'avenir de l'enseignement supérieur et celle de son financement à court et à moyen terme sortir du triangle trop étroit des échanges de correspondance, d'études techniques et d'avis entre le ministère de l'Éducation, le Conseil des universités et les universités elles-mêmes ou la Conférence des recteurs, et donner enfin lieu au large débat public que ces questions méritent.

Nous aurons d'autres occasions de revenir sur ce que le ministre a dit, devant les représentants de la communauté universitaire rassemblés à l'université de Montréal le 3 février, des "premiers jalons" de ce qu'il "envisage comme politique québécoise des universités des années 80". Pour l'instant, je me limiterai à dire que si l'on doit reconnaître que les perspectives ouvertes par M. Laurin sont à beaucoup d'égards stimulantes — et rassurantes, notamment pour ce qui touche les objectifs que les universités se sont données en matière d'accessibilité à l'enseignement supérieur et de développement des études de 2e et 3e cycles. — il faut en même temps déplorer que le gouvernement, en effectuant une coupure brutale dans l'enveloppe des subventions des universités, leur retire les moyens d'atteindre des objectifs sur lesquels il se déclare par ailleurs tout à fait d'accord.

L'avis du Conseil des universités

Dans l'avis au ministre que Mme Leduc présentait à la presse le 30 janvier dernier, le Conseil des universités a bien mis en lumière ce qu'est à un manque à gagner de \$80 millions que les universités seront confrontées en 1981-1982, \$80 millions, c'est 10 pour 100 de l'enveloppe, — en moins. Sait-on seulement qu'au cours des trois dernières années, les coupures pratiquées dans l'enveloppe des subventions et les modifications apportées aux règles budgétaires ont déjà fait perdre aux universités \$125 millions en ressources financières? On me croira sans peine si j'affirme que c'est en comprimant à peu près toutes leurs dépenses compressibles à court terme que les universités sont parvenues à absorber en trois ans une telle coupure. Pas toutes, du reste: certaines universités ont commencé à accumuler des déficits. Dans un tel contexte, il est irréaliste de penser que les universités puissent assumer en une seule année un manque à gagner additionnel de \$80 millions. Où les prendraient-elles? L'année 1981-1982 s'ouvrira dans quatre mois: croit-on sérieusement que les universités ont la possibilité de fermer, à quatre mois d'avis, 2.500 postes de toutes catégories? Le voudraient-elles qu'elles ne le pourraient pas: leurs conventions collectives les en empêcheraient. Quant aux répercussions que ces amputations pourraient avoir sur la qualité de leurs

services, elles sont de toute évidence majeures.

Or, le problème est bien là, et le Conseil des universités l'a bien vu: près de 80 pour 100 des dépenses des universités sont faites de salaires. Il n'y a pas trente-six façons de sabrer dans les dépenses salariales d'un établissement, il y en a deux: vous procédez à des mises à pied massives, ou vous offrez des augmentations de salaires qui tiennent exactement compte de votre capacité de payer.

Le Conseil des universités n'a pas envisagé la première. On peut supposer que s'il a renoncé à le faire, c'est qu'elle lui a paru sinon tout à fait irréaliste, en tout cas irréalisable à court et à moyen terme. Quant à la deuxième, il a souligné que pour la mettre en oeuvre, il faudrait que les universités aient, au moment où elles négocient les conventions collectives de leurs employés, une idée — au moins approximative — de ce que sera leur capacité de payer au cours des trois années à venir. Elles n'en ont pas la moindre idée. Cette situation, anormale à beaucoup d'égards, les universités la vivent depuis des années.

En fait, elles l'ont vécue sans trop s'en plaindre tant et aussi longtemps que le gouvernement n'a pas remis en question l'engagement — moral — qu'il avait pris en 1972, au moment où il invitait les universités à respecter sa politique salariale, d'utiliser les éléments de cette politique comme paramètres dans l'établissement de l'enveloppe de subventions des universités. Si, au moment de signer leurs conventions collectives, les universités ne connaissent pas leurs disponibilités budgétaires des trois années à venir, au moins avaient-elles la certitude — morale — qu'elles auraient les ressources nécessaires au paiement des salaires de leurs employés.

Je dois à la vérité de dire que pendant six ans, le gouvernement a scrupuleusement respecté l'engagement moral qu'il avait pris à l'égard des universités. Chaque année, l'enveloppe des subventions des universités était ouverte et, pour leur permettre de respecter les engagements qu'à la demande et avec l'accord du gouvernement elles avaient pris avec leurs employés, des subventions supplémentaires leur étaient versées. On peut dire que d'une certaine manière, l'enveloppe des subventions des universités n'était jamais fermée. Depuis l'année dernière, elle l'est — hermétiquement.

Elle l'était l'an dernier, elle l'est cette année, elle le sera encore l'an prochain — on nous en a prévenu. C'est dans ce contexte que le gouvernement vient d'annoncer que pour l'année 1981-1982, il augmentera l'enveloppe des subventions des universités de 6,9 pour 100. Mais en réalité, leurs ressources n'augmenteront que d'environ 5,5 pour 100. Comment, à partir des maigres ressources nouvelles qui seront ainsi mises à leur disposition, les universités pourront-elles honorer les engagements que dans le cadre de leurs conventions collectives elles ont pris à l'égard de leurs employés, engagements qui les amèneront, comme les hôpitaux, comme les commissions scolaires, comme les cégeps, comme le gouvernement lui-même, comme tout le secteur public et parapublic, à accorder à leurs employés des augmentations de salaire de l'ordre de 13 à 15 pour 100?

C'est à moyen terme qu'il faut agir

Nous croyons, mes collègues et moi, que toute compression additionnelle des dépenses des universités, si elle est vraiment inévitable, devrait être envisagée dans une perspective de moyen terme. Là-dessus, nous sommes d'accord avec le Conseil des universités, mais nous faisons toutefois des réserves sur les hypothèses de réduction des ressources que, dans le cadre de son avis au ministre, il a développées.

En fait, toute nouvelle diminution des ressources devrait d'une part tenir compte des obligations que les universités ont envers leurs personnels et les étudiants en cours de formation, et s'appuyer d'autre part sur l'examen détaillé qu'elles font de leurs activités. Cet exa-

men, il faut leur permettre de le mener à terme selon un échéancier raisonnable.

Le 3 février, à l'université de Montréal, le ministre a confirmé en ce domaine, la responsabilité appartenant entièrement aux universités. On me permettra de le citer: "C'est aux universités qu'il revient de définir leurs propres priorités, de planifier leurs activités, de déterminer les moyens à mettre en oeuvre pour atteindre leurs objectifs et ceux que l'État peut leur proposer, d'organiser et de gérer leurs programmes, d'affecter leurs ressources, de participer volontairement à des actions interinstitutionnelles."

Les représentants de la communauté universitaire réunis à l'université de Montréal ont bien accueilli ces propos du ministre, et ils se sont réjouis de l'entendre déclarer que "la réalisation de la mission éducative et culturelle des universités revêt tous les traits d'une tâche urgente et prioritaire", ou encore qu'"il n'est pas question de stopper l'accès à l'université, non plus que de procéder à un contingentement général des admissions", ou enfin que c'est le rôle du ministère de l'Éducation d'assurer aux universités "un financement équitable et conforme aux objectifs poursuivis" et qu'il n'a pas à diriger centralement les activités du réseau, non plus qu'à s'impliquer dans la gestion académique des établissements.

Assisterons-nous à une mise en tutelle des universités

On serait tenté d'applaudir à de pareils propos s'ils n'étaient contredits par une politique de financement qui n'est ni équitable, ni conforme aux objectifs poursuivis, qui constitue en fait une remise en question des objectifs d'accessibilité et de démocratisation sur lesquels tout le monde se dit d'accord, et qui, pour finir, rend extrêmement aléatoire la réalisation de la mission éducative et culturelle des universités, dont le ministre dit pourtant qu'elle a un caractère urgent et prioritaire.

Quant au ministère de l'Éducation, la règle budgétaire relative aux déficits des établissements universitaires l'entraînera sans doute à s'impliquer de plus en plus dans la gestion des universités et à diriger centralement, dans une certaine mesure, leurs activités. Cela, je ne peux ni empêcher de le dire, me paraît presque fatal.

En effet, si les perspectives budgétaires actuelles ne sont pas modifiées et si elles sont reconduites pour 1982-1983, les dispositions de la règle budgétaire relative aux déficits sont telles qu'on peut prévoir que d'ici deux ou trois ans, toutes les universités seront gérées par des comités créés en vertu de cette règle et qu'elles auront été, à toutes fins utiles, mises en tutelle. La règle relative aux déficits ne peut viser que les cas exceptionnels de mauvaise gestion; autrement, elle n'aurait pas de sens. Le gouvernement osera-t-il prétendre, dans deux ou trois ans, que tous les établissements universitaires, sans exception, sont si mal gérés qu'il n'a pas d'autre choix que de mettre leurs conseils d'administration en veilleuse et de "diriger centralement les activités du réseau"?

L'optimisme impénitent des recteurs

Mes collègues et moi sommes peut-être d'impénitents optimistes. Si nous ne l'étois pas, nous n'occuperions sans doute pas les fonctions qui sont les nôtres. Aussi continuerons-nous d'espérer que le gouvernement ne fera pas la sourde oreille aux mises en garde que le Conseil des universités, la presse et la communauté universitaire lui ont faites au cours de la dernière quinzaine, qu'il comprendra que si on peut demander au réseau universitaire de gérer l'austérité, on ne peut en revanche lui imposer de gérer l'absurdité, qu'il se préoccupera de sortir de la contradiction gênante où ses discours et ses gestes le placent, et qu'il n'acceptera pas, pas plus que nous, que sa main gauche puisse ignorer ce que fait sa main droite.

C'est présentement le méli-mélo le plus complet dans le développement de l'aviation civile utilisant des hydravions. Un récent dossier, publié dans LE SOLEIL et traitant de la résistance des propriétaires riverains du Lac Sept-Iles à l'implantation d'une base d'hydravions à cet endroit, révélait la pointe de l'iceberg. En fait, le problème est beaucoup plus étendu. A moins que les municipalités ne réglementent l'aménagement des rives des lacs sur leur territoire, rien n'empêche la Commission canadienne des transports de permettre à n'importe qui d'aller poser son hydravion sur ces plans d'eau. Et la pollution? Et le danger? Raymond Gagné soulève le problème.

Avions sur flotteurs Les méfaits de l'imprévoyance

par raymond gagné

Le développement du transport aérien commercial et privé à l'aide d'avions sur flotteurs au Québec et dans le reste du Canada se poursuit dans la plus complète anarchie.

L'installation récente d'une hydrobase commerciale au Lac Sept Iles, dans la municipalité de la paroisse de Saint-Raymond de Portneuf, contribue à mettre en relief ce problème.

La lutte entreprise par l'Association des propriétaires riverains de ce lac de villégiature contre la présence de cette base prend actuellement une importance particulière.

Non seulement met-elle en évidence d'une façon dramatique la situation anarchique qui caractérise le développement de l'aviation civile utilisant des hydravions, mais elle remet en cause le comportement de la Commission canadienne des transports en ce qui concerne ce domaine spécifique et fait ressortir l'imprévoyance traditionnelle des municipalités qui font défaut de réglementer adéquatement l'aménagement de leur territoire, le pourtour des lacs en particulier.

Cette lutte, engagée contre Aviation Portneuf Ltée, si elle se terminait à l'avantage des riverains, produirait éventuellement plusieurs effets.

Elle obligerait Portneuf Aviation Ltée à s'installer sur un autre site.

Elle ferait disparaître la possibilité future de voir le Lac Sept Iles se transformer en une base aérienne importante.

Elle amorcerait la centralisation des services aériens commerciaux utilisant des avions sur flotteurs.

Elle amènerait les municipalités à réglementer l'aménagement des rives et de l'encadrement forestier des lacs.

Elle éliminerait les hydrobases privées sur les lacs de villégiature.

Enfin, elle susciterait le contrôle éventuel des opérations des transporteurs aériens commerciaux et privés qui utilisent des appareils sur flotteurs.

Situation présente

Dans l'état actuel des choses, une hydrobase commerciale peut être implantée sur toute nappe d'eau jugée sécuritaire par la Commission canadienne des transports quand l'aménagement des rives n'est pas réglementé par une municipalité et que le service est présumé pouvoir offrir des garanties de rentabilité suffisantes et répondre à l'intérêt public.

Le propriétaire d'un hydravion à usage privé peut, pour sa part, choisir pour base tout plan d'eau ne faisant pas l'objet d'une réglementation particulière et susceptible de servir ses intérêts personnels. Ainsi, rien ne l'empêche, s'il possède un chalet sur la rive d'un lac, d'y amarrer en permanence son appareil qu'il pourra utiliser à sa convenance.

Dans ce contexte, et considérant que rares sont les municipalités à avoir réglementé l'aménagement des rives, tout hydravion échappe au moindre contrôle (à l'exception des règles qui régissent l'aviation civile). L'appareil peut donc se poser n'importe où, n'importe quand, s'y garer, s'y envoler sans que personne ne puisse s'interposer.

Il n'y a pas à se surprendre qu'il serve souvent à des actes de toutes natures y compris les actes illégaux tels le braconnage ou le transport aérien commercial clandestin.

Dans la région de Québec trois lacs de villégiature importants sont affectés par la présence et le va-et-vient des avions sur flotteurs. En plus du Lac Sept Iles, il faut compter le lac Sergent et le lac Saint-Joseph.

Un quatrième, le lac Saint-Augustin, enclavé à l'intérieur de la Communauté urbaine de Québec, ne peut plus être reconnu comme véritable lac de villégiature. Il fait de plus exception puisqu'il possède une hydrobase depuis nombre d'années. Il est aussi le prolongement naturel de l'aéroport de Québec étant situé à proximité. Et il est le seul milieu hydrique de la région sur lequel les opérations aériennes sont sujettes au contrôle constant et aux normes de sécurité en vigueur à l'aéroport.

Le député

Le député fédéral de Portneuf, Roland Dion est conscient de l'envergure du problème que pose la présence de l'hydrobase de Portneuf Aviation au Lac Sept Iles.

Il est en accord bien sûr avec les propriétaires du Lac Sept Iles. Le site est voué à la villégiature et doit le demeurer.

Il n'hésite quand même pas à aider Aviation Portneuf Ltée. Il est d'avis que cette entreprise a sa raison d'être. Les besoins en transport aérien sont réels. Aviation Portneuf Ltée doit pouvoir s'installer quelque part afin de rendre les services que la population attend d'elle.

Dion préconise une solution dans une lettre qu'il a adressée sous pli recommandé au ministre fédéral des Transports, Jean-Luc Pépin, le 4 février dernier.

La centralisation régionale des hydrobases devient le cœur de sa proposition. La vocation de base aérienne du lac Saint-Augustin doit être définitivement consacrée et permettre la libération des lacs de villégiature.

En regroupant tous les services en un même endroit on permettra au transport aérien par hydravions de se développer de façon rationnelle.

D'autant plus que les aménagements nécessaires pourront être réalisés avec l'aide de fonds fédéraux qui sont actuellement disponibles au ministère des Pêches et Océans.

Aviation Portneuf

Pierre Gignac et Richard Julien, les propriétaires d'Aviation Portneuf Ltée sont d'accord pour démanteler leur hydrobase au lac Saint-Augustin. A une condition. Leur entreprise ne doit pas être la victime de la lutte à finir que lui livre l'Association des propriétaires du Lac Sept Iles.

Le transporteur ne se sent aucunement coupable de s'être installé à cet endroit. Il y avait des besoins, il se sentait apte à y répondre; il a requis les permis nécessaires et on les lui a accordés.

S'il y a des gens à blâmer dans cette affaire, ce sont ceux de la Commission canadienne des transports et les autorités municipales. Aucune réglementation municipale ne nous interdisait, disent-ils, de nous installer au Lac Sept Iles quand nous avons demandé notre permis d'exploitation.

"Nous sommes disposés à changer de site, disent Gignac et Julien, mais nos investissements du Lac Sept Iles devront être protégés."

Les propriétaires d'Aviation Portneuf Ltée croient d'ailleurs que leur départ ne résoudre pas le problème des riverains du Lac Sept Iles.

Dans les conditions actuelles, disent-ils n'importe quel transporteur peut se poser sur ce lac et y cueillir des passagers.

D'avantage. Certains riverains possèdent un appareil. Il leur sera facile de combler, du moins en partie, le vide que créera notre départ. Le transport commercial clandestin par des appareils privés c'est une chose bien connue et ce n'est pas une pratique facile à supprimer et à arrêter.

"Si les propriétaires du Lac Sept Iles sont conséquents avec eux-mêmes, ils ne devront pas se contenter d'exiger uniquement le départ des appareils d'Aviation Portneuf mais également celui de tous les appareils qui utilisent actuellement le Lac Sept Iles comme base régulière."

L'association

C'est là un point que retient l'Association des propriétaires.

Aujourd'hui, c'est l'entreprise commerciale qu'elle s'emploie à bannir. Demain, ce devra être l'appareil à usage privé si elle veut pouvoir un tant soit peu demeurer à la fois cohérente avec elle-même et crédible devant ses membres et la population de la région.

L'avion pollue par le bruit. Il représente un danger pour les usagers du lac. C'est ce que l'association a prétendu devant le comité des transports aériens de la Commission des transports. En conséquence, qu'il soit utilisé commercialement ou privé, l'avion demeure un pollueur et un danger.

L'organisme souhaite par conséquent, tout comme Aviation Portneuf Ltée et le député Roland Dion, que la centralisation régionale se réalise. Elle permettra aux appareils, commerciaux ou privés, d'utiliser une seule et même base.

De telle sorte que les lacs de villégiature seront protégés et les opérations des transporteurs aériens pourront être finalement contrôlées.

Ceci n'exclut pas qu'en dernier ressort toutes les municipalités qui ont des lacs de villégiature sur leur territoire doivent au plus tôt en réglementer l'aménagement des rives. Ce que la municipalité de la paroisse de Saint-Raymond vient tout juste de faire, sur le tard, il faut bien le dire.

A-8 LA PAGE DES LECTEURS

De Trudeau et des intellectuels

Dans la lettre de Pierre Elliott Trudeau publiée dans LE SOLEIL du 16 janvier, j'ai trouvé plusieurs affirmations surprenantes sur les idées des intellectuels et les appuis que les libéraux ont trouvés dans la population depuis quelques années. En rappelant d'abord au Premier ministre pourquoi le dialogue entre

son gouvernement et les intellectuels québécois se bute à une impasse depuis onze ans, je voudrais détourner son attention vers un type de discussion qui répond davantage aux goûts du peuple.

Il faut d'abord rappeler le nom de Léon Dion, professeur à l'université Laval, un des intellectuels les plus actifs pendant le débat référendaire. Libéral, fédéraliste, il a voté "OUI". Du côté des victimes de l'ostracisme, M. Trudeau donnera-t-il un nom, qu'on voit quel genre d'intellectuel a besoin de l'aide du chef d'Etat pour se faire entendre ici?

Il place le Canada au-dessus des "pays de véritables goulags". On est toujours satisfait quand on se compare au pire. Rappelons que les intellectuels se demandent de-

puis onze ans dans quel genre de démocratie le code pénal peut s'enrichir d'une loi rétroactive. Sont-ils dirigés par des généraux ou des professeurs de droit?

Les fidèles admirateurs de M. Trudeau, pour leur part, n'ont pas cessé de voir en lui un intellectuel qui n'avait pas peur de la confrontation. Son refus, par contre, de rencontrer Joe Clark dans un débat en français dans les élections de 1979 et son attitude similaire envers René Lévesque, lors du débat référendaire, ne sauraient être compensés indéfiniment par des lettres adressées aux intellectuels. Telles me paraissent être du moins les exigences du simple citoyen en matière d'échange d'idées.

Jean Thivierge
St-Malo, Québec

Des insultes gratuites envers l'historien Michel Brunet

M. Louis Turgeon.
Se donner la peine d'écrire au SOLEIL pour insulter un historien de grand talent tel que monsieur Michel Brunet, dont la réputation n'est plus à faire, pour prendre la défense, surtout dans les circonstances actuelles, d'un Pierre Elliott (Trudeau) arrogant, d'une malhonnêteté intellectuelle on ne peut plus visible (n'a-t-il pas trompé ceux qui en votant "non" au référendum souhaitaient un réel changement?) et qui de plus, insulte le peuple québécois et travaille à sa disparition; c'est d'une tristesse inouïe!

Vraiment certains Québécois sont de vrais masochistes! Québécoisement vôtre,
Hugette Grenier
Sainte-Foy

Pour un réveil de nos stations de radio AM

Après le disco et une tentative New-wave, que reste-t-il aux postes de la région métropolitaine de Québec à diffuser?

Après la fermeture de CFOM dans les années 1970, les jeunes se sont retrouvés dans un choix restreint de musique. Une seule station de la région voyant cette clientèle qui se retournait vers elle-même, a pressé le pas vers celle-ci en diffusant la musique commer-

ciale d'aujourd'hui. La station CFLS depuis lors n'a cessé de grandir passant des bas-fonds au sommet. Mais depuis quelques semaines, le sondage BBM démontre une baisse de popularité chez cette station. Que s'est-il passé? Est-ce la lassitude de cette musique au rythme semblable ou la programmation d'un poste de câble FM (CHOM) plus attrayant et plus aux besoins et aux goûts des jeunes?

Il semblerait donc que nos postes de radio seraient dans une période de statu quo. On nous casse les oreilles à la journée longue avec d'anciens "succès" disco et de chansons new-wave, qui sont d'ailleurs toujours les mêmes. Les postes de radio de la région semblent vouloir ignorer le goût d'une bonne partie de la population pour la musique progressive. Pour notre part, un retour musical aux années 1960, ne pourrait être que la solution pour améliorer les cotes d'écoute de nos stations radiophoniques.

Qu'on suive l'exemple de CKLD de Thetford-Mines.

Lorraine Fournier
Mario Sheehy
Étudiants au cégep de Limoilou

L'accouchement démystifié

Mme A. Jones
Infirmière en obstétrique
Hôpital du Saint-Sacrement

A titre d'auteur des deux textes publiés dans l'édition du samedi 10 janvier, je me crois justifiée de répondre à vos commentaires publiés le 9 février dans la Page des lecteurs. Non pour protéger les intérêts de Mme Huguette Boilard, infirmière responsable de la périnatalité au CLSC de Lotbinière-Ouest, que je crois, par ailleurs, parfaitement capable de se défendre elle-même, mais pour rectifier certains faits et vous dire aussi ma surprise quant au ton de votre lettre.

Franchement, si certains "médecins et sages-femmes (sans diplôme)", comme vous dites, sont "si agressifs", votre lettre n'a rien à leur envier de ce côté. D'où viennent toutes ces insinuations? Si vous avez des comptes à régler avec Mme Boilard, pourquoi ne pas le faire sans détour? Plutôt que de la nommer, vous parlez de "certaines personnes qui se disent des professionnels de la santé" ou de "certaines sages-femmes". Le CLSC de Forterville devient, sous votre plume, un "certain CLSC".

Quelques-unes de vos affirmations me laissent, moi aussi, bouche bée. Par exemple, cette ph-

rase: "Lorsqu'un professeur de cours en périnatalité se permet de dire à ses clientes de refuser la césarienne si elles n'en veulent pas, nous en restons bouche bée". J'ai beau me relire, à aucun endroit il n'est question de césarienne dans mes textes.

Et que dire du rôle que vous assignez au père lors de l'accouchement: "Il nous est d'un grand secours lorsqu'on a à calmer ou encourager la patiente". Vous lui demandez d'être un diplômé des cours prénatals parce que là, c'est encore vous qui l'écrivez: "il sait à quoi s'attendre". L'espère que vous pensez aussi à l'associer à cette grande joie de la naissance. Il y est quand même pour quelque chose.

Enfin, vous semblez attacher une grande importance au fait d'avoir soi-même connu les douleurs de l'enfantement. Sans méchanceté, j'aimerais vous faire remarquer qu'il s'agit là d'une expérience qui échappe à tous nos chers docteurs mâles, les gynécologues compétents autant que les originaux. De nombreux médecins, vous en conviendrez, sont quand même capables d'une approche humaine avec leurs clientes qui accouchent.

Anne-Marie VOISARD

Appel des fils d'Hubert Aquin

En septembre dernier, des professeurs de l'UQAM et de l'université de Montréal faisaient part au public, à travers les principaux quotidiens et revues littéraires du Québec, d'un projet d'édition critique de l'oeuvre entière d'Hubert Aquin. Avec invitation à collaborer.

Nous tenons à informer les personnes concernées, plus précisément celles possédant des écrits inédits de l'auteur et qui auraient l'intention de les faire par-

venir au groupe en question, que nous désapprouvons entièrement cette publication que nous jugeons prématurée, notamment la publication du journal intime et de la correspondance.

Nous invitons plutôt les détenteurs de ces oeuvres à les conserver par-devers eux, et à nous contacter s'ils le désirent.

Les fils d'Hubert Aquin
Pierre-Stéphane Aquin
Philippe Aquin
Québec, P.Q.

La Chambre blanche proteste

Monsieur Denis Vaugois
Ministre des Affaires culturelles
Québec

Nous, artistes de la Chambre blanche, après lecture du communiqué de presse émanant des Affaires culturelles et daté du 3 février, communiqué concernant l'attribution des contrats pour les oeuvres d'art du palais de justice de Québec, ne pouvons faire autrement que de manifester notre consternation devant la sélection faite par le comité du 1 pour 100.

Pour le loment, mettons sous silence nos pensées quant aux choix des artistes qu'on nous parachute, pour ne nous pencher que

sur leur lieu d'origine. Ce que nous mettons en cause ici, c'est le fait que 86 pour 100 des contrats annoncés ont été attribués à des artistes de la région de Montréal, ceci, contrairement aux règlements du 1 pour 100 qui veulent promouvoir en priorité les activités artistiques des régions où les édifices sont construits. (réf. Guide pour l'application de la loi A1.2.1)

Nous ne défendons pas un régionalisme cloisonné — toute l'activité de la Chambre blanche en fait foi — mais nous soutenons le fait qu'à Québec il y a un nombre important d'artistes professionnels, souvent plus intéressants que ceux qu'on nous a choisis, et tout à fait

capables de mener à bien de tels projets. Inversons les proportions si on veut dans le cas qui nous concerne: est-ce qu'il y aurait plus de deux tiers d'artistes de Québec pour un palais de justice de Montréal?

Loin de nous, encore, le régionalisme cloisonné, mais nous n'avons plus à souffrir de l'esprit colonialiste traditionnel de nos agents culturels. La loi du 1 pour 100 n'a-t-elle pas été conçue pour rendre justice au plus grand nombre d'artistes qualifiés, partout, et ici?

La Chambre blanche
Québec

L'épuration des eaux à Québec est une question de millions

Madame Marielle T. St-Hilaire,
Présidente
L'Association féminine d'éducation et d'action sociale
Québec

J'ai bien reçu la lettre que vous



M. Jean Pelletier, maire de Québec.

m'avez adressée en date du 20 janvier au nom du cercle Montcalm de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale et je vous en remercie.

Je tiens à vous assurer que l'administration municipale de Québec est très sensibilisée au problème de la qualité de l'environnement et de l'assainissement des eaux de la région de Québec.

Ce problème a deux volets, l'un municipal et l'autre régional. Sur le plan municipal, nous négocions activement avec le ministère de l'Environnement en vue d'une entente qui, si nous obtenons les assurances exigées quant au financement des travaux, pourrait être signée au cours des prochaines semaines.

Le volet régional relève de la Communauté urbaine de Québec et doit permettre de compléter le réseau collecteur des eaux usées. Dans ce cas aussi, des négociations sont en cours en vue d'un protocole d'entente sur le financement avec le ministère de l'Environnement.

La question du financement est importante en vue des implications considérables qu'elle

peut avoir pour le contribuable, car il s'agit d'un montant de \$14,000,000 pour la ville de Québec et d'environ \$30,000,000 pour la Communauté urbaine de Québec.

L'ensemble de ces travaux constitue une première étape du traitement des eaux usées. La deuxième verra la construction d'une usine d'épuration des eaux, qui viendra plus tard selon un échéancier qu'il reste encore à déterminer et dont le coût atteindra plusieurs dizaines de millions de dollars.

Vous pouvez être assurée que l'assainissement des eaux fait partie de nos préoccupations prioritaires.

Le Maire de Québec
Jean Pelletier

à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées. LE SOLEIL 390 rue Saint-Valier est Québec. G1K 7J6

"Les grands jardins", les raisons de s'en occuper

Il y a quelque temps, nous avons commenté en tant que préfets de comté de Charlevoix, un article écrit par M. Raymond Gagné, journaliste au quotidien LE SOLEIL.

Le 20 janvier dernier, celui-ci réagissait à notre article en soulignant que nous abusions de la population de Charlevoix, parce que notre information était inexacte, tout en laissant planer une toile de fond sur notre intégrité.

En ce qui nous concerne, on vient d'avoir la preuve que ceux qui possèdent les moyens d'information peuvent beaucoup plus que nous se payer la tête des autres.

Monsieur Gagné, nous vous remercions en conséquence.

D'abord, parlons de "population abusée". Vous déclarez qu'il est faux de prétendre que la pessière à cladonie est quasi absente au nord du tracé de la route Les Grands Jardins; nous maintenons notre position. Si vous donnez la peine de consulter les cartes forestières au 1:20,000 de ce secteur et surtout si vous prenez garde de ne pas confondre d'anciens brûlés en régénération et coupes totales en régénération avec de la pessière à cladonie, vous devrez

admettre que nous avons raison. Dans le cas contraire, nous vous invitons à vous adresser à l'Ordre des ingénieurs forestiers, dont les membres sont responsables de la confection de ces cartes.

En ce qui nous concerne, nous aimons mieux croire en des spécialistes sur le sujet, qu'un journaliste en mal de se trouver une vocation de spécialiste forestier.

Maintenant parlons du "caribou". Notre information est tirée d'un rapport intitulé "Zone provisoire de protection du caribou dans le parc des Laurentides" par Georges Gauvin et Pascal Grenier, MTCF, 1978. Les faussetés dont vous prétendez que nous abreuons la population de Charlevoix sont tirées de ce rapport. Si vous consultez la carte en pochette du rapport, vous remarquerez que, durant la période 1969-1978, une infime portion du territoire situé au nord du projet de route, a servi d'aire d'hivernage du caribou durant la période 1974-1978.

De plus, vous verrez que cette petite zone n'est pas plus importante que les autres zones actuellement sises à l'extérieur du périmètre retenu pour Les Grands Jardins. Si on suit votre logique,

nous devrions agrandir ce périmètre et qui sait, dans quelques années, nous pourrions peut-être faire un grand parc avec Charlevoix, en faisant payer aux gens de la ville une modique somme pour venir voir une région sous-développée avec quelques caribous.

Nous comprenons qu'il est important pour le citadin de se ressourcer de temps à autre dans un milieu naturel et justement, nous ne pouvons compter uniquement sur le tourisme pour modifier notre développement économique parce que notre sous-développement restera toujours ce qu'il est présentement.

Sachez, Monsieur, que 30 pour 100 de notre population vit directement de l'exploitation forestière et de la transformation qui y est faite à Clermont. Si le fait de se préoccuper de la cause forestière, vous appelez cela de la "crainte morbide", nous, nous n'aurions pas osé écrire ces mots parce que nous avons appris à respecter les autres.

Vraiment, nous avons l'impression que cela vous dérange de constater notre préoccupation pour notre développement... où ce n'est pas 20 pour 100 de la population qui est en chômage, mais 40 pour 100.

Nous savons que nous avons les moyens de réduire ces chiffres et ce sera les "épaves" comme vous le dites qui nous permettront de s'en sortir parce que nous voulons vivre avec autre chose que du bien-être social et de l'assurance-chômage.

En guise de conclusion, nous croyons que c'est un droit de la population de Charlevoix d'être renseignée et nous espérons que les

pièces justificatives citées précédemment sauront faire réfléchir les plus sages d'entre eux.

Jean Lajoie, préfet
Conseil comté Charlevoix-Est

Bruno Trudel, préfet
Conseil comté Charlevoix-Ouest

Réponse — Tant qu'à recevoir une bonne tape sur la... gueule j'aime ça comme ça. Mais rassurez-vous. Je n'ai aucun pendant pour le masochisme. C'est plutôt votre vive réaction qui me réjouit. Elle me prouve que j'ai touché la cible. Aussi, je vous inviterais maintenant à référer à des sources à la fois sûres et instructives. Voyez, par exemple, la carte préparée par Faune Québec à partir d'une autre carte réalisée par Transport Québec. Elle indique le contour proposé pour le parc Les Grands Jardins ainsi que les zones les plus représentatives du milieu. Je vous suggérerais également d'entrer en communication avec Mlle Hélène Jolicoeur, biologiste au service de la recherche du MLCP, la mieux habilitée à vous informer correctement sur la situation du caribou dans Les Grands Jardins. Enfin, j'aurais envie de vous inciter à lire "Métamorphose du parc des Laurentides" de Jules Dufour, Gilles-H. Lemieux et Guy Girard, publié par le Sagamien sous la responsabilité des laboratoires de Géographie de l'université du Québec à Chicoutimi. En transmettant cette information à votre population elle pourra mieux choisir l'attitude à adopter devant le projet de construction d'une route à l'intérieur des Grands Jardins. Jusque-là, je continuerai à prétendre que ses dirigeants l'abusent.

Raymond Gagné

Dernière chance pour profiter de nos spéciaux

Groupe de robes 24⁹⁵
Valeurs rég. jusqu'à \$150 SPECIAL

Groupe de jupes de lainage 39⁹⁵
Valeurs rég. jusqu'à \$165 SPECIAL

Groupe de vestons 49⁹⁵
Valeurs rég. jusqu'à \$145 SPECIAL

Groupe de chemisiers en pure soie 24⁹⁵
Valeurs rég. jusqu'à \$65 SPECIAL

Aussi, rabais de 50% et plus sur la balance de la marchandise automne-hiver.

Mannsequin

4, Côte de la Fabrique et Place Québec

EXXOLITE AUDIO VIDEO

Si vous désirez que votre investissement soit le parfait accord entre le prix et la qualité, ne manquez surtout pas l'occasion de vous procurer cet excellent système de son offert à prix d'automne.

PIONEER **KENWOOD** **ENERGY**

Table de lecture Pioneer, modèle PL-100, semi-automatique, stroboscope, excellente suspension, cartouche magnétique incluse. (EXCEL, modèle ES-28, valeur de \$55.00)

Récepteur Kenwood, modèle KR-4010, d'une puissance de 70 watts RMS total.

Enceintes acoustiques ENERGY, modèle 1, puissance admissible de 60 watts chacune.

Cet ensemble, dont les performances sonores sont réellement surprenantes, vous est offert pour aussi peu que:

\$789⁹⁵

REG. \$1009.95

5 ans de garantie pièces et service

EXXOLITE AUDIO VIDEO 57, rue Marie de l'Incarnation 527-2525 Plan budgétaire

UN BOUCHER RIEN QUE POUR VOUS

Nous nous spécialisons dans la préparation des viandes pour le congélateur telles que bœuf, porc, veau, volailles, emballées, au prix du gros. Préparation du lundi au samedi midi.

POULE A BOUILLIR complète, éviscérée, Canada, catégorie "A", 5 lb et plus, la lb	BACON ECONOMIQUE tranché, sans ossements, fabrication maison, Emballage 1/2 lb	GROS POULET coulé, éviscéré, Canada, catégorie "A", 5 lb et plus, la lb
STEAK T-BONE à prix spécial	JAMBON ROULE fumé à l'ancienne (genre collé), 5 lb et plus, la lb	SPECIAL JAMBON ROULE fumé à l'ancienne (genre collé), 5 lb et plus, la lb
DEVANT DE VEAU DE LAIT complet environ 12 à 15 lb	JAMBON CUIT haché contenant 10 onces le contenant	DERRIERE DE VEAU de lait, complet environ 20 lb

POULE A BOUILLIR 1.09
BACON ECONOMIQUE .59
GROS POULET 1.39
STEAK T-BONE 2.99
JAMBON ROULE 1.89
DEVANT DE VEAU DE LAIT 1.89
JAMBON CUIT 1.39
DERRIERE DE VEAU 2.59

• Commandes téléphoniques exécutées avec soin, de lundi au vendredi.
• Livraison gratuite pour notre clientèle à côté du magasin.

LUNDI ou JEUDI de 8:30 à 5:30 - VEN. de 8:30 à 9:00 - SAM. de 8:30 à 5:00

Carrier & Coulet

345, RUE DU PONT, QUE. BOEUF DE L'OUEST

Tél.: 522-5291 GROS ET DETAIL

Retraités: vendre ou conserver sa maison?

Le comité d'action gérontologique, en collaboration avec l'Association des anciens de l'université Laval, tiendra, le vendredi 27 février, au Château Bonne-Entente, 3400 chemin Sainte-Foy, un colloque d'une journée sur les problèmes de logement que peuvent rencontrer les retraités.

Doit-on vendre ou conserver sa maison quand l'âge de la retraite a sonné? Doit-on s'acheter un condominium ou est-il préférable de louer un appartement? Les maisons spécialisées dans l'accueil et l'hébergement des gens de l'âge d'or sont-elles assez nombreuses? Combien faut-il déboursier pour y habiter? Etc.

Plusieurs conférenciers ont été invités à ce colloque afin d'être en mesure de répondre aux besoins des anciens de l'université Laval qui aimeraient en connaître davantage sur ce sujet.

Les intéressés peuvent réserver leur place en écrivant à Céline Bussièrès, local 1034, pavillon Lacerte, Cité universitaire, ou en lui téléphonant à 656-5804. Le coût de la journée est de \$12 avec le repas du midi, ou de \$5 sans le repas.

Il est regrettable que ce colloque ne soit offert qu'aux anciens de Laval. Espérons que le comité d'action gérontologique saura le reprendre, en temps et lieu, pour tous les retraités de la région.

Service d'entraide Basse Ville a un grand besoin de meubles usagés

Avez-vous déjà essayé de vous débarrasser d'un vieux réfrigérateur ou d'un vieux sofa style "provincial français" ou "espagnol rococo"? C'est presque impossible. Même les organismes dits charitables ne font pas l'effort de venir le chercher. Ça finit par être insupportable. D'une part on se fait "quêter" par environ 250 organismes différents pour des campagnes de ceci et des campagnes de cela et d'autre part, quand vous voulez donner, je dis bien donner, vos vieux meubles, ces même or-



Ça commence

Préparez vos mitaines les amis parce que ça recommence. Dans quelques semaines, dans quelques jours même nous serons en pleine campagne électorale. Le député de Vanier, le jeune, beau et intelligent Jean-François Bertrand a déjà une bonne longueur d'avance sur son futur adversaire. Cet immense panneau réclame, que l'on peut apercevoir sur le boulevard du Colisée, tout près du viaduc du CN, prouve hors de tout doute que le brillant député péquiste de Vanier a l'intention de demeurer en selle.

Coûteux pèlerinage pour les Tremblay qui veulent retourner aux sources

L'Association des Tremblay d'Amérique organise, pour juin prochain, un voyage en France d'un type tout à fait spécial. Il s'agit en effet d'un véritable pèlerinage aux sources de cette importante famille maintenant répandue dans toutes les régions du Canada et des États-Unis.

L'organisation du voyage relève de l'agence Voyages Michel et

l'itinéraire, qui s'étend du 4 au 18 juin, prévoit la visite d'une dizaine de lieux plus ou moins célèbres à Paris et en province portant le nom de Tremblay. C'est évidemment le département de l'Orne, correspondant à peu près à la vieille province de Perche où se situe Randonnai, lieu d'origine de l'ancêtre, qui retiendra davantage les voyageurs et surtout la maison an-

cestrale de Pierre Tremblay (l'homme souche) toujours debout bien qu'elle menace de tomber en ruine.

Plusieurs voyages du genre sont souvent organisés par certaines entreprises plus ou moins culturelles. Tout le monde veut envoyer tout le monde aux sources. Or, savez-vous combien ça coûte un voyage du genre. Celui des Tremblay demande un investissement de \$1,250 par personne et ce prix n'inclut pas, je répète, N'INCLUT PAS, le tarif aérien Montréal-Paris et retour, la taxe d'aéroport canadienne, les visites payantes en province; les dépenses d'ordre personnel, les assurances de voyage, les repas non mentionnés (les 4, 5 et 18 juin) et le supplément pour chambre individuelle.

Finalement, ça fait un retour aux sources qui coûte assez cher merci, surtout si vous y allez avec votre conjoint, même si celui-ci n'est pas de la même lignée. Avant de vous embarquer (ou de vous faire embarquer) dans un voyage pareil, soyez bien sûrs de tous les prix. Cela vous évitera des mauvaises surprises quand viendra le temps de payer la note finale.

Pour le bénéfice du ski amateur, Podborski y sera

La direction de Delta-Des Gouverneurs récidive. Le 25 avril dernier, elle avait inauguré la "nouvelle" Auberge de Sainte-Foy en offrant un souper-bénéfice au profit du sport amateur. La réception était présidée par Gaëtan Boucher, ce jeune fidèle qui se distingue toujours en patin de vitesse.

Cette fois, pour inaugurer officiellement l'Auberge des Gouverneurs-Château Mont Sainte-Anne, la direction de Delta-Des Gouverneurs offrira, demain soir, un souper-bénéfice en hommage à M. Steve Podborski, ce skieur canadien qui a de bonnes chances de remporter la Coupe du Monde cette année. Les cartes se vendent \$30 par personne et les profits de cette soirée seront versés à l'Association canadienne de ski, à la Fédération québécoise de ski et à l'Association

régionale Skibec. Le souper sera présidé par le lieutenant-gouverneur du Québec, l'honorable Jean-Pierre Côté.

Le Château Mont Sainte-Anne, un nouveau maillon dans la chaîne des Auberges des Gouverneurs, offre, depuis le début de la saison de ski, 258 chambres à une clientèle surtout sportive il va sans dire. L'hôtel cependant n'appartient pas à la compagnie Delta-Des Gouverneurs qui n'en est que gestionnaire. La direction de ce nouvel hôtel a été confiée à M. Michel Douville autrefois directeur général du Manoir Richelieu.

Grâce à un terrain de golf magnifique, à une piscine et à plusieurs équipements sportifs estivaux, l'Auberge Mont Sainte-Anne demeurera à la disposition des sportifs 12 mois par année.



pierre champagne de 9h. à 11h. le matin
Téléphone: 647-3434

ETC... ETC... ETC... ETC... ETC... ETC...

Halte-garderie

On annonce l'ouverture d'une nouvelle halte-garderie sise au 265 boul. Saint-Cyrille ouest, à Québec. Cette halte-garderie des Loisirs Montcalm Inc. sera ouverte aux enfants de moins de 6 ans les mardis, mercredis et jeudis après-midi.

Les intéressés (es) doivent réserver leur place avant 11h, pour la journée même, en téléphonant à 523-6595. L'après-midi en garderie coûtera \$4 pour un premier enfant; \$2 pour le deuxième et \$1 pour le troisième.

Concours d'architecture

Les architectes du Québec qui ont soumis un projet au concours national de l'hôtel de ville d'Edmonton, en Alberta, peuvent voir les œuvres soumises, du 16 au 20 février, dans la salle d'exposition du 4e étage du pavillon Bonenfant de l'université Laval. La salle est ouverte de 8h à 17h.

Centre Durocher

L'Association des bienfaiteurs du Centre Durocher (ABCD) tient ce soir, son cocktail bénéfice annuel, au 290 rue Carillon à Québec. Fondée dans le but de subvenir aux besoins du centre, l'ABCD est présidée cette année par Jean-Claude Lachance.

La femme et le jogging

Dans le but d'informer les femmes et pour les inciter à la pratique du jogging, le "Y" et Kino-Québec offrent la possibilité à toutes les femmes de la région de participer, dimanche le 8 mars, de 9h à 16h, au 855 avenue Holland, à une journée d'information ayant pour thème "La femme et le jogging". Le coût de l'inscription, incluant le dîner, est de \$6. Vous aurez plus de renseignements en téléphonant à 683-2155.

EMPLOYEURS!

Un Relevé d'emploi bien fait...



y'a pas d'erreur, c'est du temps bien employé!

Quelques minutes suffisent pour remplir un Relevé d'emploi. Mais si c'est fait sans erreur, c'est du temps de gagné pour tout le monde. Le Relevé d'emploi est la pièce la plus importante du système d'Assurance-chômage car il vous aide à déterminer si une personne a droit aux prestations, à quel taux et pour combien de temps. Veillez à ce qu'il soit fait correctement pour éviter:

- des erreurs coûteuses qui entraînent des déboursés considérables (125 MS versés en trop en une seule année);
- des pertes de temps et des recherches inutiles;
- des complications administratives qui peuvent perturber le bon fonctionnement de votre entreprise.

Le Relevé d'emploi est facile à remplir. Nous vous offrons tous les moyens de le faire rapidement et correctement.

- Procurez-vous le guide simple et pratique sur le Relevé d'emploi.
- Assurez-vous que vos employés du service de la paie comprennent bien l'importance d'une telle démarche et qu'ils complètent le formulaire en temps voulu.
- N'hésitez pas à faire appel au personnel des Centres d'Emploi du Canada chaque fois que vous le jugerez nécessaire.

Y'a pas d'erreur, tout le monde en profite.

Emploi et Immigration Canada / Employment and Immigration Canada
Lloyd Axworthy, Ministre / Lloyd Axworthy, Minister



Les Intérieurs Roger Moun
MAISON de décoration intérieure
Décorateurs diplômés
Heures d'affaires: Du lundi au vendredi, de 9h à 17h. Le soir, sur rendez-vous seulement
940, av. Royale Beauport 661-9488

Deuxième publication "DESCRIPTION DE LA DEMANDE"
PRENEZ AVIS que le requérant Laurent Marcotte, 45 rue Jolicoeur, Ste-Catherine, cdt Portneuf, P.Q. détenteur du permis Q-300815, s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin de modifier la clause (g) de son permis afin qu'elle se lise dorénavant comme suit: (G) TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — RAYON
(G) Transport de bois blanc de tous les endroits situés dans les districts électoraux-provinciaux de Lac-St-Jean, Roberval, Jonquière, Chicoutimi et Dubuc, ainsi que de Tourville, Priceville, Trois-Pistoles et Marsoui et de tous les endroits situés dans un rayon de 50 milles desdits endroits, aux frontières Québec-États-Unis (tous ports d'entrée) pour le public en général.
CONDITION: Ces permis, lorsqu'il y a lieu, sont sujets aux permis conjoints à être émis par les autorités des états et province concernés.
RESTRICTION: Ce permis n'autorise pas un service de Petit-Saguenay (Dubuc) à ailleurs dans la province.
Toute personne désirant porter opposition à la présente demande doit le faire dans les 5 jours de la troisième publication de cet avis à la Commission des Transports du Québec au 585 boul. Charest est Québec, P.Q.
Me MARC M. DELAGE, procureur du requérant ST-HILAIRE DE BLOIS & ASSOCIÉS 220 Grande-Allée est #150 Québec, P.Q. GIR2J1

DES IDÉES?!!

MEUBLES DE DEMAIN AUJOURD'HUI!

- LAVABLES
- A L'ÉPREUVE DES BULLDOZERS
- INDESTRUCTIBLES

DIRECTEMENT DU MANUFACTURIER

PRIX SPECIAL 209⁹⁵
ENSEMBLE 3 MORCEAUX
1 fauteuil lit 2 places
1 fauteuil lit 1 place
1 table ronde

COMPOSEZ VOS PROPRES ENSEMBLES

Meubles en mousse de polyuréthane recouverts de housses interchangeables

PRIX SPECIAL 229⁹⁵
ENSEMBLE 4 MORCEAUX
3 CHAIRES, 1 TABLE CARREE VELOURS COTÉE

CELUI ILLUSTRE \$349.95
3 CHAIRES, 1 TABLE RONDE

BDM

CENTRE DU REMBOURREUR

QUÉBEC
boul. Sainte-Anne (angle Canadière)
663-2961

PLACE LAURIER Sainte-Foy 651-5800	PLACE FLEUR-DE-LYS Québec 529-2941	SAINT-GEORGES Carrefour St-Georges de Beauce 228-4830	RIMOUSKI Carrefour Rimouski 723-0688
ALMA Au Carrefour Alma 668-2911	CARREFOUR GASPÉ Gaspé 368-2333	CHICOUTIMI Place du Royaume 549-9083	JONQUIÈRE Les Galeries Jonquière 542-7688
LA MALBAIE Place Charlevoix 665-6718	CHIBOUGAMAU 866, 3e Rue 748-3332		

De légers frais de transport sont ajoutés pour nos magasins de l'extérieur.

Il pourra rebâtir la maison

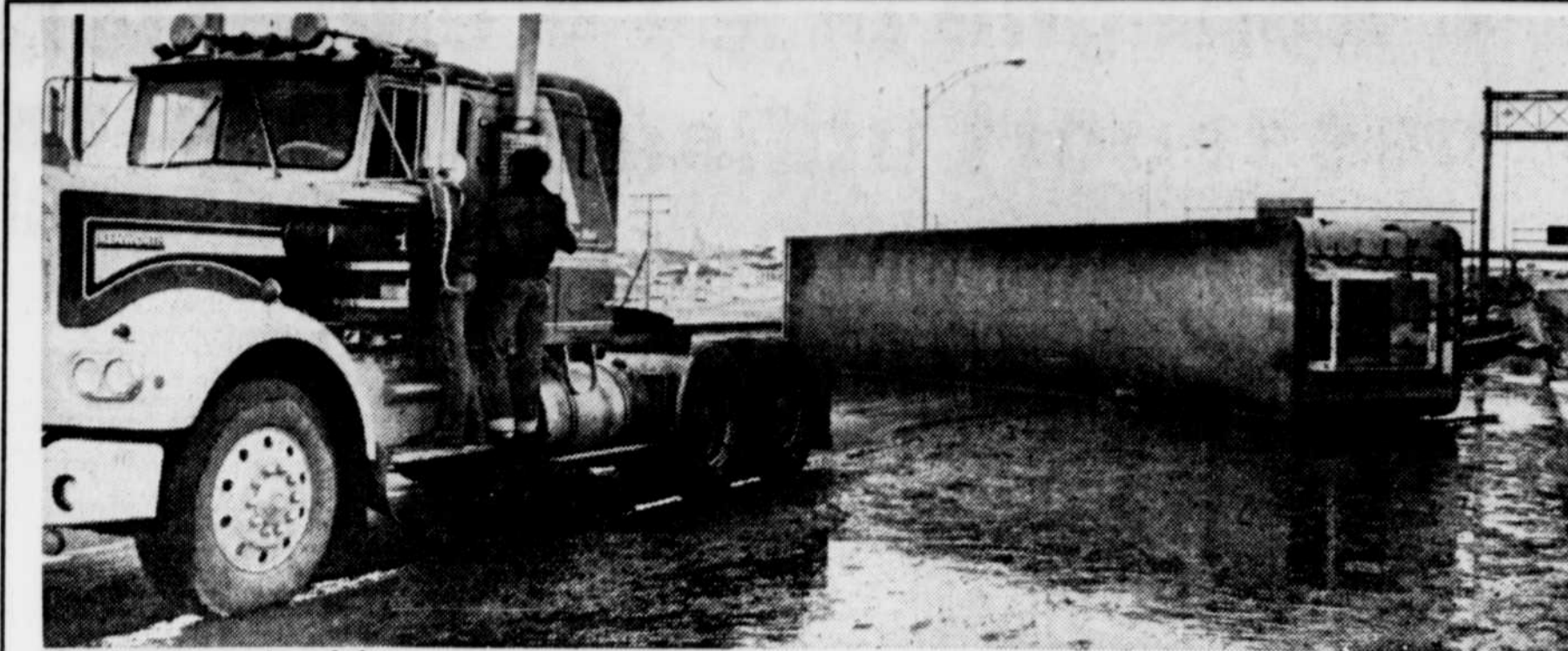
par Marc LESTAGE

Le conseil de Charlesbourg a adopté cette semaine un nouveau règlement qui permettra à M. Maurice Carrange du chemin du Lac-Clément de reconstruire sa résidence détruite par les flammes la veille de Noël.

On se souvient qu'à la suite de l'incendie, le service d'urbanisme de la ville avait refusé un permis de construction à M. Carrange considérant qu'on ne permet plus de nouvelles constructions sur le chemin du Lac-Clément. L'ancien règlement précisait qu'il était possible de réparer une résidence endommagée par un incendie seulement lorsque les réparations représentaient moins de 50 pour 100 de la valeur originale de la propriété.

Une forte délégation du Lac-Clément avait dénoncé cette situation lors d'une séance du conseil au début de janvier. Par la suite, le conseil a finalement décidé de modifier son règlement et de permettre la reconstruction. Lorsque l'avis de motion pour ce règlement a été donné, une délégation de contribuables du secteur a chaleureusement applaudi le conseil et on a même offert au maire de sabler le champagne dans son bureau après la séance. Les contribuables avaient pris la précaution d'apporter la bouteille avec eux, dit-on.

Le règlement modifié précise que la nouvelle construction devra être conforme à la première.



Accident spectaculaire

La circulation a été ralentie durant une heure environ, hier, vers 12h30, sur le boulevard Henri-IV dans la direction sud à la hauteur du boulevard Hamel à cause de l'accident spectaculaire d'un camion-remorque. A la suite d'une perte de contrôle du chauffeur en voulant faire revenir sur la route le lourd véhicule qui venait de heurter une

barrière, la remorque s'est détachée du tracteur et elle a tourné sur le côté. Le camion en provenance d'Orlando, en Floride, est la propriété de M. Crum Melvin. Fort heureusement le conducteur, M. Theodore Rhodes, n'a pas été blessé.

Le Soleil, Clément Thibeault

Accusés de possession de drogues

par Lucien LATULIPPE

Trois individus de Charny ont été accusés de possession de stupéfiants dans le but d'en faire le trafic, hier, au palais de justice de Montmagny. Ils ont opté pour un procès devant jury et leur enquête préliminaire a été fixée au 19 mars prochain.

Le juge Marc-André Drouin a refusé tout cautionnement à Jacques Nadeau, âgé de 22 ans. Par contre, Jean-Yves Gaudreault, âgé de 44 ans, et Yves Veilleux, âgé de 36 ans, ont pu recouvrer leur liberté provisoire, mais sous plusieurs conditions.

Me Réjean Boulet est le représentant de la Couronne dans cette cause. Les prévenus sont défendus par Me André Gaulin, de Québec.

Le trio avait été arrêté, samedi dernier, dans un motel de la région de Montmagny. Les policiers de l'ERAM de Québec y ont trouvé huit livres de marijuana dont la valeur sur le marché noir est évaluée à \$20,000.

Ils avouent

Par ailleurs, deux individus de Port-aux-Quilles, dans Charlevoix, ont avoué leur culpabilité devant le juge Marc Choquette au palais de justice de La Malbaie.

L'un, âgé de 44 ans, était accusé du viol d'une jeune fille de 19 ans et l'autre, âgé de 34 ans, était accusé d'attentat à la pudeur sur la même jeune fille. Leur sentence a été remise à mars prochain.

Dans cette cause, Me Marc Dufour est le représentant du ministère de la Justice et les accusés sont défendus par Me Jean-Louis Simard et Me Jacques Lapointe.

Le délit remonte au 19 février 1980 et il s'était déroulé dans un motel de Saint-Siméon. L'enquête policière a été menée par le poste de la Sûreté du Québec à La Malbaie. Les deux prévenus sont sans dossier antérieur.

Autobus endommagés lors du Carnaval

Trente-deux autobus de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec (CTCUQ) ont été endommagés par des vandales au cours du dernier Carnaval de Québec.

C'est ce qu'affirme le président de la CTCUQ, M. Léonce Bouchard, précisant que ce vandalisme coûtera environ \$7,000 aux contribuables: vitres de fluorescents brisées, vitres de fenêtres cassées, bancs lacérés, cordons

de sonnerie arrachés, portes de sortie forcées, boue sur les banquettes, etc.

"C'est effarant de voir comment certains individus ont perdu toute mesure en sabotant les installations et les véhicules mis à la disposition de la population", a déclaré M. Bouchard, ajoutant qu'une trentaine d'abus ont en outre subi les affres des vandales depuis l'automne dernier.

Soixante-quinze vitres d'abus auraient en effet volé en éclats, "lais-

sant les usagers du transport en commun pratiquement sans abri", indique le président de la CTCUQ.

Une seule vitre coûte \$100 pour la remplacer "et, au rythme où vont les choses, il nous en coûtera près de \$25,000 pour l'année 1981", mentionne M. Bouchard.

M. Bouchard invite la population à prendre en main ce problème et à

collaborer avec les corps policiers et la CTCUQ "afin de protéger les biens qui appartiennent à tous".

"Au moment de l'implantation des 175 abus l'automne dernier, je ne pouvais m'imaginer qu'à l'heure actuelle on se retrouverait dans la situation de former une équipe uniquement pour réparer les vitres cassées des abus, en plus de remplacer celles qui sont tout bonnement volées", a précisé M. Bouchard.

Quant aux abus, ils avaient tous été réparés et nettoyés, en fin de journée, hier.

Dans l'Est, 39 morts violentes en janvier

par Lucien LATULIPPE

Trente-neuf personnes ont connu une mort violente dans l'Est du Québec au cours du premier mois de 1981. Selon les chiffres compilés par LE SOLEIL, la route à elle seule a réclamé la grosse part des victimes, soit 32 dont sept d'un seul coup sur le boulevard Sainte-Anne, le 7 janvier. Ces chiffres ne tiennent pas compte des suicides.

Il y a eu deux morts dans le feu, un enfant à Saint-Apollinaire et un jeune homme à Chicoutimi. Deux accidents de travail ont fait autant de morts, l'un à Québec et l'autre à Murdochville. Un jeune homme a péri sous une avalanche de neige à Saint-Valérien de Rimouski. Il y a eu un meurtre à Saint-François-d'Assise, dans la vallée de la Matapédia. Un motoneigiste s'est tué sur un sentier de neige dans la Beauce.

Les incendies au cours du même mois ont entraîné des pertes matérielles de près de \$4,000,000 dont la moitié est attribuée à l'incendie du centre commercial Les Galeries Chagnon de Lévis, le 18 janvier.

Selon la même compilation, quelque 60 vols qualifiés (hold-up) ont été enregistrés par les différents corps policiers municipaux et la Sûreté du Québec. Les cambriolages de maisons et de commerces sont tellement nombreux qu'il est difficile de les compiler au jour le jour. Il y en a en moyenne, une cinquantaine à chaque fin de semaine.

Parmi les nombreuses arrestations effectuées au cours du mois de janvier, il y a le présumé meurtrier de Saint-François-d'Assise, qui a comparu à New Carlisle, et quatre suspects arrêtés à Québec et en banlieue avec des bijoux volés pour une valeur de \$100,000.

Le prince Andrew aime bien les Canadiennes

LONDRES (AP) — Le prince Andrew, second fils de la reine Elizabeth, était le premier de sa classe pour s'amuser, mais ne brillait de la même manière dans ses résultats scolaires, selon l'une de ses anciennes camarades de classe, Lucilla Houseman, interviewée hier par la revue Woman.

Le prince, qui va avoir 21 ans demain, aimait s'amuser, certes, mais il était sérieux dans ses amitiés féminines, même si, selon Mlle Houseman, "il a eu beaucoup de petites amies à Gordonstoun", son ancienne école. On ne sait pour quelles raisons, ces petites amies étaient d'ailleurs presque "toujours des Américaines ou des Canadiennes".

Beau garçon, le prince a décidé de ne pas entrer à l'université et s'est engagé dans la marine. Il est maintenant élève pilote d'hélicoptère.

"Il avait commencé à l'école dans le haut de la classe, mais il a baissé progressivement... sauf en français. Il était très bon en français."



Le prince ANDREW

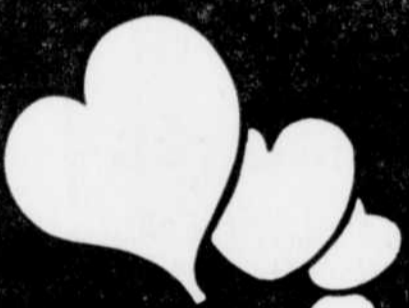
A VENDRE

environ
500 PLANS de MAISONS
en 4 ou 5 copies chacun, à liquider en un seul lot.

Tél.: 647-3241



PHARM-ÉCOMPTES®
JEAN COUTU



on trouve de tout

... même un ami

PLACE FLEUR DE LYS
529-0611

1455, CHEMIN STE-FOY
681-0224

2175, BOUL. STE-ANNE
661-2471

PLACE DES QUATRE-BOURGEOIS
653-1333

CARREFOUR LES SAULES
872-5361

EN VEDETTE

CETTE SEMAINE

ULTRA BRITE
Pâte dentifrice qui prévient la carie.
50 ml
LIMITE: 3 par client - AVEC CE COUPON
EXPIRATION: vendredi 20 février

.49

LAVE-VITRE
CHEMSOL
Solvant pour pare-brise.
-40° C - 4 litres
LIMITE: 3 par client - AVEC CE COUPON
EXPIRATION: vendredi 20 février

1.39

NUTRI-DIETE
MAIGRIR avec
Le plus efficace des régimes amaigrissants. Un sachet dans 8 onces de lait remplace un repas complet.
4 délicieuses saveurs: chocolat, vanille, fraise, caroube
LIMITE: 3 par client - AVEC CE COUPON
EXPIRATION: vendredi 20 février

7.89

CIRCULAIR
Purificateur d'air à double action.
21g
LIMITE: 3 par client - AVEC CE COUPON
EXPIRATION: vendredi 20 février

.93



NOUS SOMMES OUVERTS TOUS LES DIMANCHES
AU 1455, CHEMIN STE-FOY — 2175, BOUL. STE-ANNE ET CARREFOUR LES SAULES





justice

par Marcel COLLARD

Dans une lettre adressée à l'ambassade d'Espagne, à Ottawa, M. Pierre Bélanger, de Québec, prie le chancelier José A. de Larrinaga, de faire enquête sur l'émission illégale, frauduleuse et irrégulière d'un passeport au nom de sa fille et qui a permis à son ex-épouse, Mme Calamanda Bassa, d'enlever à deux reprises la fillette dont il a la garde.

Par son procureur, Me Roger Garneau, M. Bélanger, demande aussi de faire enquête sur les circonstances qui ont permis, jusqu'au 12 décembre 1980, de faire circuler des attestations qui s'avèrent erronées et ont trompé tout le monde, y compris les tribunaux civil et criminel du Québec.

Le passeport, soutient Me Garneau, a été émis le 31 mars 1977, de façon erronée à la suite de représentations frauduleuses fournies

par Mme Bassa, pour servir ensuite à l'enlèvement de l'enfant amenée à Barcelone, contrairement à une décision de la cour supérieure du Québec qui en avait confié la garde exclusive à son père.

Le 19 janvier 1981, Mme Bassa était trouvée coupable en cour des sessions de la paix, à Québec, de l'enlèvement de sa fille et elle avait été arrêtée, précise Me Garneau, au moment où elle s'appropriait à "kidnapper" l'enfant une autre fois, en octobre 1980.

L'erreur de votre ambassade, écrit-il, justifie une enquête sérieuse et une intervention immédiate pour la corriger. Un peu plus loin, il demande au chancelier espagnol d'exiger que Mme Bassa remette le passeport qu'elle a en sa possession, à Barcelone, et que des mesures disciplinaires soient

prises par le gouvernement espagnol à la suite de ses fausses déclarations à des hauts fonctionnaires.

Finalement, Me Garneau signale que dans une lettre du 26 novembre 1980, le consul général d'Espagne, à Montréal, informait M. Bélanger qu'aucun passeport n'avait été émis au nom de sa fille, précisant que celle-ci pourrait opter pour la citoyenneté espagnole à l'âge de 18 ans, ayant été inscrite au registre d'état civil espagnol. Cependant, dans une lettre du 12 décembre 1980, le consul général, le comte de Campo Rey, adressait une autre lettre certifiant que le passeport avait été obtenu à la suite d'une erreur d'information.

Une nuit de \$44,500

Réjean Sévigny, âgé de 25 ans, de la rue Principale, à Saint-Apollinaire,

représenté par Me Jacques Lapointe, a été condamné à six mois de prison, hier matin, par le juge Anatole Corriveau, en plus d'avoir à se conformer à une ordonnance de probation de deux ans.

Dans la seule nuit du 17 novembre 1980, Sévigny a volé trois automobiles, d'une valeur de \$44,500, après avoir pénétré par effraction au garage Jacques Rochon, de Saint-Agapit, en cassant une vitre. Il avait été accusé du vol d'une Corvette 1980, valant \$19,000; une Toronado 1980, valant \$18,500 et un véhicule "Econoline" 1979, valant \$7,000. Il lui fallut voler également de l'essence pour une somme de \$23.

Trafic de stupéfiants

Le juge Corriveau a condamné Réjean Plante, âgé de 24 ans, de la 61^e

Rue est, à Charlesbourg, à 90 jours de prison, ainsi qu'à une ordonnance de deux ans de probation, pour cinq chefs d'accusation de trafic de marijuana, les 29 mars, 11 avril, 20 et 21 juin, ainsi que le 30 août 1979.

Le client de Me Lapointe commencera, vendredi de cette semaine, à purger la sentence au cours des fins de semaine, soit de 19h le vendredi au dimanche 19h.

15 mois pour vol à main armée

Denis Ratté, âgé de 26 ans, de Pont-Rouge, sans antécédent judiciaire, devra purger 15 mois de prison pour le vol d'une somme de \$397, le 13 août 1980, sur la personne de M. Camille Pépin, à Québec. Il était alors muni d'un fusil de calibre .410 à canon tronçonné. Son avocat, Me André Gaulin, avait lui-même proposé au juge Corriveau d'imposer une telle sentence.

Cinq mois de prison

Gilles Pelletier, âgé de 24 ans, de la rue Banville, à Québec, a été condamné à cinq mois de prison pour avoir faussement rapporté le vol de sa voiture et d'avoir fait entreprendre une enquête, le 6 septembre 1979 et d'avoir, le 10 octobre 1979, fraudé le groupe La Laurentienne, d'une som-

me de \$1,800. Selon l'ordonnance du juge Corriveau, le client de Me André Cartier devra garder la paix durant deux ans. Il avait été condamné à deux ans de prison, en 1975, pour un vol à main armée.

Vol de cinq génisses

Parce qu'il avait besoin d'argent, un éleveur de porcs, de Saint-Croix de Lotbinière, a volé cinq génisses, d'une valeur de \$2,500, en pénétrant par effraction dans l'étable d'un voisin pour aller les revendre, à l'encan public d'animaux, à Saint-Romuald, au prix de \$1,600.

Le prévenu, sans antécédent judiciaire, a comparu devant le juge Marcel Dionne, hier matin, et il a avoué le vol des génisses pour obtenir de l'argent à la suite d'une malchance.

Le procureur du ministère public, Me Jean-François Duchesne, a proposé au juge d'ajourner la sentence à plus tard, de façon à donner au prévenu une chance de manifester sa bonne volonté pour indemniser la victime du vol. Il ne fit aucune objection à la remise en liberté à la condition que l'accusé revienne rendre compte de la situation, le 16 avril. Le juge Dionne lui a accordé un délai jusqu'au 16 avril avant de prononcer la sentence, tout en lui permettant de reprendre sa liberté moyennant un cautionnement personnel de \$1,000.

Le code de la route interdira de faire du jogging dans la rue

(PC) — Une personne qui fait son jogging dans la rue commettra une infraction au nouveau code de la route et, théoriquement, un agent pourra lui dresser une contravention.

C'est ce qui ressort de l'article 451 du Code de la sécurité routière, qui dit: "Lorsqu'un trottoir borde la chaussée, un piéton doit l'emprunter." Un autre article prévoit une amende de \$10 à \$25 plus les frais pour ce genre d'infraction.

Mais le piéton en faute pourra refuser de s'identifier et le code ne prévoit aucune façon de l'obliger à le faire.

Au cours de l'étude article par article du nouveau code par une commission parlementaire, le ministre des Transports Denis de Belleval a expliqué qu'on avait pris pour acquis que la plupart des gens vont fonctionner normalement.

Le député libéral de Gatineau Michel Gratton s'est dit d'accord avec ce principe: "Je suis loin de souhaiter qu'on prévoise des façons pour l'agent de la paix d'arrêter sur place un piéton fautif. Loin de là..."

M. de Belleval a rappelé que la ville de Québec avait déjà demandé d'avoir dans sa charte le pouvoir d'obliger un piéton à s'identifier et que les trois partis à l'Assemblée nationale avaient refusé de le lui accorder.

"Cela fait partie du préjugé favorable envers la liberté du citoyen, ici, en Amérique du Nord," a expliqué le ministre, qui a souligné que les piétons pris en faute devront cependant être prudents.

Prenez le cas d'une personne en train de commettre une infraction en faisant une manœuvre illégale et qui est rappelée à l'ordre par un agent de police. Si la personne continue cette manœuvre, elle fait obstacle au travail de la police, une infraction qui relève du Code criminel.

Mais le seul fait pour un piéton de refuser de s'identifier ne pourra pas être considéré comme une

entrave à la justice, a dit le ministre.

Le nouveau Code de sécurité routière, dont une commission parlementaire a récemment terminé

l'étude article par article, n'aura pas force de loi tant qu'il n'aura pas été adopté par l'Assemblée nationale.

L'ARRIVEE DU PRINTEMPS

Profitez-en jusqu'au 21 février

La maison du tissu

Bouclair

TISSUS

où l'on trouve le plus grand choix de tissus de qualité au plus bas prix

365, rue Soumande Ville Vanier 681 0644

2975, boul. Laurier Ste-Foy 653-6780

ABONNEZ-VOUS

LE SOLEIL

vous informe 647-3333

au jour le jour...

\$24⁹⁵ par jour

OFFRE SPECIALE DE FIN DE SEMAINE

UN SEUL TARIF MODIQUE POUR TOUTE VOITURE DISPONIBLE.

Un, deux ou trois jours

Incluant 200 kilomètres par jour

Offre de durée limitée

En vedette: les voitures General Motors

TILDEN

ROMPRE ET FRERE

295, St-Paul, Québec 694-1727

1303, Maguire, Sillery 687-3322

5015, boul. Hamel, Ste-Foy 872-2352

Aéroport de Ste-Foy 871-1224

Pour vos chemisiers printaniers COLLECTION "JESSICA et MONIQUE"

Crêpe Palace imprimé (115 cm)

Des crêpes de teintes pastel douces, unis ou rayés, ton sur ton, imprimés de jolis motifs printaniers, tels que fond beige pâle garni de mini-bouquets de fleurs teintes de rose, de lilas, de bleu et autres. Une vaste gamme de crêpes pour chemisiers, que vous pouvez coordonner avec une belle toile unie pour pantalon et veston, ou encore pour une jolie robe printanière à la toute dernière mode, alliant souplesse et légèreté. 100% polyester lavable à la machine.

6⁹⁹ le mètre

Prix BouClair \$8.99 le mètre

Belle nouveauté printanière (115 cm)

Pour un joli haut ou une robe

LE CHALLIS "VICTORIEN" IMPRIME

Une belle gamme de tissus imprimés, composés de 50% polyester et 50% coton. Tissus à fond pastel garnis de motifs aux teintes dégradées. Le challis "Victorien" est disponible avec des petits ou des gros motifs, rapprochés ou espacés. Il s'agence parfaitement à une belle toile pour coordonnés. Facile d'entretien et lavable à la machine.

4⁹⁹ le mètre

Belle nouveauté printanière (115 cm)

TISSU "CHERIE" PASTEL GAUFRE à motifs de fleurs, carreaux, pois et autres.

Un tissu composé de 50% polyester et 50% rayonne, d'allure très romantique s'inspirant de toute la fraîcheur du printemps, dans des teintes douces. Tissu léger et facile d'entretien pour corsages, blouses, robes et autres. Lavable à la machine.

3⁹⁹ le mètre

Prix BouClair \$4.99 le mètre

Tissu printanier de 150 cm de largeur pour une jupe ou un ensemble

TISSU TROPICAL UNI

Composé de 65% polyester et 35% viscose, lavable à la machine. Tissu léger et souple disponible dans un grand choix de couleurs, dans des tons dégradés de lilas, rose, bleu, gris et autres. Facile d'entretien, lavable à la machine.

5⁹⁹ le mètre

Prix BouClair \$6.99 le mètre

D'allure électrique

COTON ZIRCON (115 cm)

Tissu composé de 60% polyester, 30% coton. Très belle importation. Motif jeune et gai, couleurs vives. Lavable à la machine.

Prix BouClair \$3.99 le mètre

3¹⁹ le mètre

Nouveauté printanière

COTON DE FANTASIE (115 cm)

Imprimé paysan pour jupes, blouses et robes

Coton composé de 50% polyester, 50% coton, avec très petits motifs imprimés dans de belles teintes pastel à la mode, sur fond blanc ou de couleur. Facile d'entretien et lavable à la machine.

Prix BouClair \$3.99 le mètre

3¹⁹ le mètre

Nouveauté printanière

"SOIE ROYALE"

L'aspect d'un doux coton soyeux 80% polyester, 20% coton

Tissu souple et léger de 115 cm de largeur. Vaste gamme de teintes pastel unies, telles que: gris, ivoire, blanc, bleu pâle, vert pomme, etc. Tissu idéal pour de belles blouses unies dans des teintes à la mode.

Prix BouClair \$4.99 le mètre

3⁹⁹ le mètre

COMBATTEZ L'INFLATION AVEC L'ESTRADE

100,000 mètres de tissus à nos deux magasins. Cotons imprimés, toiles, voile de coton, jacquard, tissus à rideaux, tricotés de polyester unis, imprimés, etc, etc.

1⁵⁰ le mètre

SEULEMENT



Dégelez-les à bon compte



Chronique de Louise Desaulniers

Diététiste—conseillère en alimentation
Les consommateurs sont invités à m'écrire à l'adresse suivante:
Les Supermarchés Dominion Limitée, C.P. 6080, Succursale A, Montréal, (Québec) H3C 3G7

Les aliments surgelés: une conservation idéale!
Voici quelques mesures de sécurité concernant la congélation à nouveau d'un produit selon son degré de dégel:

Aliments non cuits:	Dégel partiel	Dégel complet mais froid au toucher	Dégelé et à la température de la pièce au moins 2 heures
Fruits, concentrés de fruits, tartes aux fruits Viandes, volaille	Aucun danger Aucun danger	Aucun danger Aucun danger	Aucun danger Ne pas recongeler. Cuire immédiatement et manger ou cuire et recongeler.
Poisson Légumes	Aucun danger Aucun danger	Aucun danger Aucun danger	Ne pas recongeler cuire et manger. Ne pas recongeler. Cuire immédiatement et manger ou cuire et recongeler.
Légumes emballés sous vide pour cuisson en sac	Aucun danger	Retirer de l'emballage, cuire et manger ou retirer de l'emballage, cuire, emballer et congeler.	Jeter

Souvenez-vous que ce n'est pas la congélation qui détériore la qualité d'un aliment, c'est plutôt une manipulation négligente.

**PIZZA
TOUTE GARNIE**
SURGELÉE
GUSTO
24 OZ

2.59

ÉCONOMIE .60

**FRITES
SURGELÉES**
COUPE DROITE
DOMINION
SAC 64 OZ

.99

ÉCONOMIE .74

**JUS DE
POMMES**

SURGELÉ—CONCENTRÉ
ROUGEUMONT
BTE 12 1/2
OZ LIQ.

.79

ÉCONOMIE .24

**FRITURE
DE POISSON**
AIGLEFIN—SURGELÉ
BLUE WATER
PAQ. 8 OZ

1.39

ÉCONOMIE .26

**DINERS
SAVARIN**
VARIÉS
SURGELÉS
PAQ. 11 OZ

.99

ÉCONOMIE .32

**TARTES À
LA CRÈME**
SURGELÉES—VARIÉES
FARM HOUSE
PAQ. 12 OZ

.99

ÉCONOMIE .34

**RIGATONI
SURGELÉ**
DANS SAUCE
À LA VIANDE
PIAZZA TOMASSO
PAQ. 12 OZ

1.59

ÉCONOMIE .50

**PIZZA
McCAIN**
DELUXE OU CROÛTE
CROUSTILLANTE
SURGELÉE
PAQ. DE 4
x 3 3/4 OZ

1.99

ÉCONOMIE .41

**FILET
DE POISSON**
EN SAUCES VARIÉES—SURGELÉ
HIGH LINER
PAQ. 14 OZ

1.99

ÉCONOMIE .66

**POIS VERTS
DE FANTAISIE**
SURGELÉS
DOMINION
SAC 32 OZ

.99

ÉCONOMIE .34

**AIGLEFIN
ET FRITES**
SURGELÉS
BLUE WATER
PAQ. 10 OZ

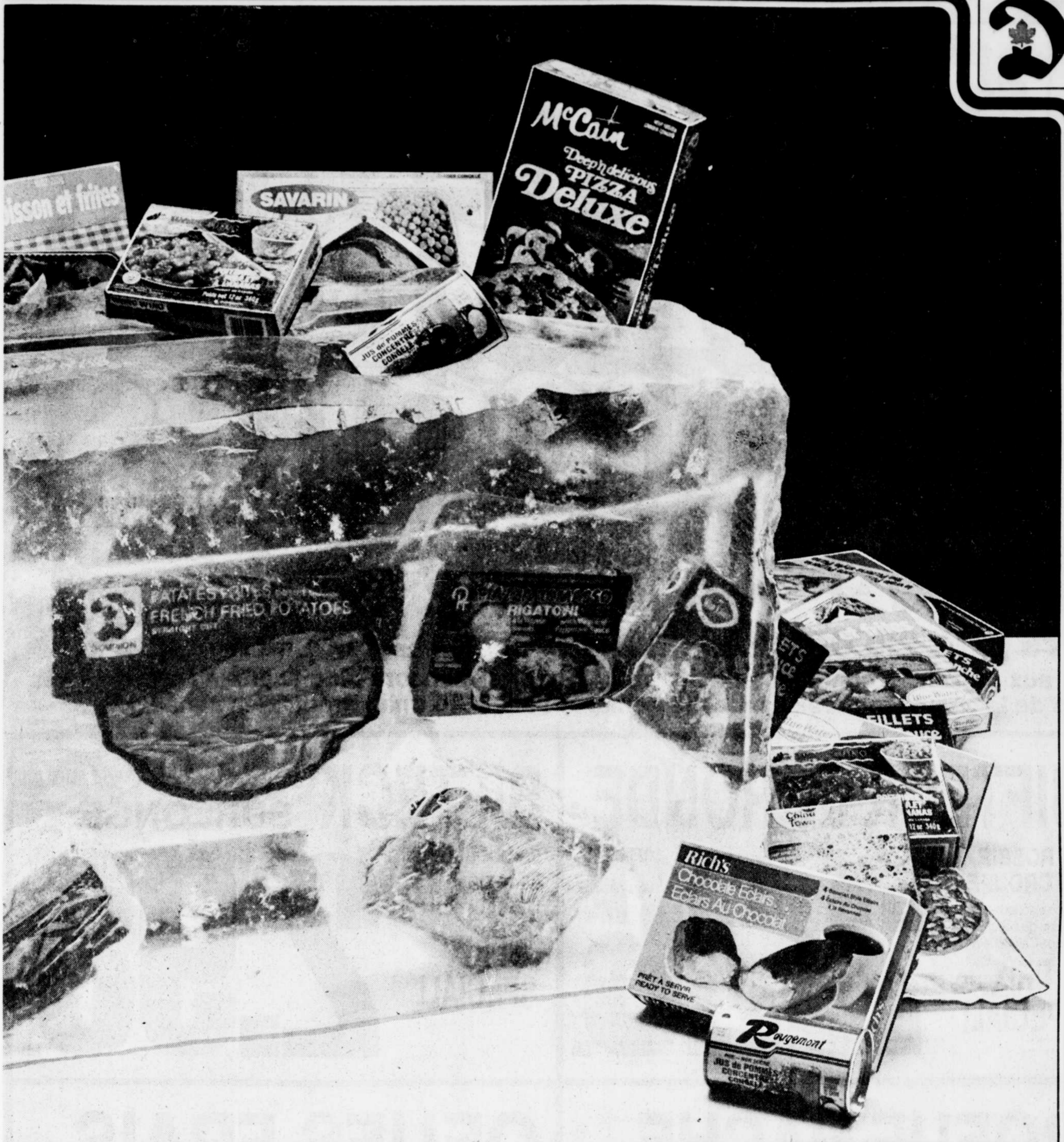
1.29

ÉCONOMIE .36

**ÉCLAIRS AU
CHOCOLAT**
SURGELÉS
RICH'S
PAQ. DE 4
x 6 1/2 g

1.25

ÉCONOMIE .19



MACÉDOINE SURGELÉE
DOMINION
SAC 32 OZ
1.19
ÉCONOMIE .24

POULET (POITRINE) À L'ANANAS
SURGELÉ
WONG WING
PAQ. 12 OZ
1.79
ÉCONOMIE .36

Cherchez bien dans ce journal vous y trouverez notre circulaire remplie d'aubaines.

BROCOLI HACHÉ
SURGELÉ
DOMINION
PAQ. 10 OZ
.59
ÉCONOMIE .16



NOUS NOUS RÉSERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITÉS
Prix en vigueur jusqu'à la fermeture le mardi 24 février 1981 à tous les Supermarchés Dominion suivants:
Centre de la Canardière — 2537, boul. Ste-Anne — 1500, D'Estimauville, GALERIES STE-ANNE — 800, de la Canardière — 955, St-Cyrille — 435, St-Vallier — 2700, Laurier, Ste-Foy — Centre Jadis, 5555, 3e Avenue, Charlesbourg — GALERIES CHAGNON, 300, Côte du Passage, Lévis.
Les Supermarchés Dominion Limités

PÂTE POUR PÂTÉS IMPÉRIAUX
SURGELÉE
CHINATOWN
PAQ. 454 g
.89
ÉCONOMIE .22

Dominion
en a des bonnes choses!

Économies Économies Économies

chez Dominion

Des prix encore plus bas!

Dû aux présentes conditions du marché, Dominion a encore réduit certains prix déjà très bas de la circulaire paraissant cette semaine dans le journal. Profitez-en sans tarder.

BIFTECK de RONDE

ET ROSBIF
DE GROUPE

Coupe extérieur-
désossé de boeuf
Canada Catégorie A

**PRIX
SPECIAL!**

2.26 LB

BIFTECK DE SURLONGE

de boeuf
Canada
Catégorie A

**PRIX
SPECIAL!**

2.98 LB

**BOEUF HACHE
MAIGRE**

frais haché
du jour

**PRIX
SPECIAL!**

2.08 LB

OEUFS FRAIS

Calibre
"A"

GROS

**PRIX
SPECIAL!**

DOUZAINES

.98

NOUS NOUS RESERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITES!

Prix en vigueur jusqu'à la fermeture le mardi 24 février 1981 à tous les Supermarchés Dominion suivants: Centre de la Canardière - 2537 boul. Ste-Anne - 1500 d'Estimauville - GALERIES STE-ANNE - 800 de la Canardière - 955 St-Cyrille - 435 St-Vallier - 2700 Laurier Ste-Foy - Les promenades de l'Atmujm - 5555 3e avenue - Charlesbourg - GALERIES CHADON - 300 Côte du Passage - Lévis - Les Supermarchés Dominion Limitée

Dominion
en a des bonnes choses!